Administration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask., Téléphone 2964

Abonnement :
Un an, Canada - $1.50
Un an, Etranger $2.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur



Le seul journal français de la Saskatchewan
Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest
Paraissant tous les mercredi.

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

9ième Année — PRINCE ALBERT, SASK. MERCREDI 14 MAI 1919. — No. 10

Le Traité de Paix

Le texte de paix depuis si longtemps attendu a été enfin publié et présenté aux Allemands.

Il est à remarquer qu'il ne s'adresse qu'à l'Allemagne. Le traité avec l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie viendra plus tard.

L'Allemagne signera-t-elle?... Les Alliés consentiront-ils à quelques modifications?... Nous ne le saurons probablement que dans une couple de semaines. Ce sont, pour tous les peuples, des jours d'anxiété angoissée, qui peuvent nous réserver encore des surprises. Cependant l'opinion générale est bien que l'Allemagne sera obligée de signer.

Les conditions qui lui sont imposées sont incontestablement sévères. Il est tout naturel que la presse allemande soit unanime à les trouver intolérables, comme il l'est aussi que certaines nations alliées ne les trouvent pas assez fortes sur plusieurs points.

C'est ainsi que l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, la Chine, ... ont exprimé leur mécontentement. Il y avait tant d'intérêts en jeu et en conflit! Comment eut-il été possible de donner satisfaction complète à tout le monde?

Remarquablement cependant, il y a deux pays, la France et la Belgique, qui avaient de plus lourds comptes que tous les autres à présenter puisqu'ils ont subi le plus lourd fardeau de la guerre qui s'est passée presque entièrement sur leur territoire et y a semé des ruines ... En toute justice, ces deux pays avaient droit plus que tous les autres à une plus forte réparation et à de plus solides garanties contre la possibilité de futures agressions. Le traité y a-t-il pourvu? C'est ce qui ne ressort pas très clairement de l'analyse que nous avons ... et que nous publions ailleurs aussi détaillée que l'espace ... le permis.

* * *

L'idée dominante du traité est bien, comme celle de l'armistice, d'écraser la force militaire de l'Allemagne. Le chapitre des dispositions militaires et navales y pourvoit d'une façon élaborée: désarmement complet d'ici trois mois, ne laissant plus qu'une armée active de cent mille hommes pour la police intérieure, suppression des fabriques de munitions, démolition des fortifications de frontières, plus de conscription et d'entraînement militaire, suppression de la flotte ... des sous-marins et des zeppelins, réglementation très sévère ... anéantir le militarisme: toutes ces mesures préventives sont ... il est à souhaiter qu'elles soient pleinement efficaces pour ... à l'Allemagne toute idée et toute possibilité de recommencer l'équipée de 1914 à laquelle l'avaient poussée la folie de ... et l'ambition des conquêtes.

Pour assurer l'exécution de ces conditions et le paiement des indemnités, le territoire allemand à l'ouest du Rhin ainsi que les ponts seront occupés par les troupes alliées durant quinze années.

L'Allemagne perd aussi une partie considérable de son ancien territoire. Elle se voit contrainte de restituer l'Alsace-Lorraine à la France, une partie de la Prusse à la Pologne, deux pointes de terrain à la Belgique et elle perd la souveraineté du territoire internationalisé de Danzig et du bassin de la Sarre. Elle perd en plus la souveraineté de ses colonies et toutes ses possessions territoriales hors d'Europe. L'arrogante nation qui avait rêvé la conquête du monde subit ... un écroulement: la punition était méritée.

* * *

La justice exige aussi la réparation des dommages. De ce chef, le compte que devrait payer l'Allemagne est formidable. La rage de destruction sur terre, sur mer et du haut des airs, à laquelle elle s'est livrée durant quatre années de guerre, n'a pas connu de frein. Il faudra le travail de plusieurs générations pour réparer les pertes matérielles qu'elle a causées, et il lui restera encore une forte dette à acquitter, sans compter des torts innombrables qu'il lui sera impossible de jamais réparer parfaitement. Les lendemains d'une orgie de haine et de sang appellent sur un peuple de terribles rétributions.

Le traité de paix en tient compte, comme il convient à son rôle de justicier, mais il ne précise pas définitivement la part qui revient à chaque nation lésée. C'est là sans doute un partage extrêmement difficile à établir. Puisse-t-il ne pas être une nouvelle source de conflits et de mésentente entre les nations alliées d'aujourd'hui! Qu'il y ait là un très grave danger, c'est ce que nous révèlent déjà plusieurs indices inquiétants, entre autres la protestation de diverses nations, et la rupture éclatante de l'Italie, pour le moment réconciliée.

Ce sera la tâche énorme, nous pourrions dire surhumaine, de la Ligue des Nations, dont le programme essentiel constitue le premier article même du traité de paix.

Que sera l'avenir de ce conseil mondial de nations? Une tour de Babel, ou un puissant instrument de justice et de paix?... L'un ou l'autre, selon l'esprit qui l'animera. Que ce soit l'esprit chrétien et que le Pape soit représenté dans le tribunal qui jugera les questions internationales, nous pouvons reprendre espoir; sinon la faillite est inévitable et le nouveau traité de paix ne tardera pas, comme tant d'autres, à devenir un chiffon de papier.

* * *

Le Canada ne figure pas nommément au nombre des puissances contractantes du traité de paix: il n'est pour la circonstance qu'une des unités de l'Empire britannique. Tandis que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain reçoivent une part du butin de guerre, le Canada ne réclame ni n'obtient aucun avantage matériel pour ses énormes sacrifices. Nous aurons eu le mérite chevaleresque de nous battre que "pour la gloire".

SIMPLES NOTES

Le traité de paix porte l'empreinte à la fois des partisans de la paix militaire et des théoriciens de la paix politique. Quel en sera l'élément le plus solide? L'avenir seul pourra nous le dire.

* * *

On a dit souvent que sur la question de réparation et d'indemnité, le mécontentement de la France est considérable L'agacement et aussi l'inquiétude percent à travers l'ironie légère, par exemple dans cette fin d'une appréciation de la Croix: *"Au point de vue économique, le non-relèvement immédiat de nos provinces dévastées est un désastre. Nos alliés ne rencontreront plus la concurrence de la France sur les marchés du monde. Nous n'aurions garde de leur soupçonner des pensées égoïstes, cependant les rêves humanitaires étoilés ne s'opposent pas toujours à une conception pratique des contingences humaines!"*

* * *

C'est à Versailles, à l'endroit même où il fut fondé, que s'écroule l'Empire allemand.

* * *

Le Petit Parisien *dit qu'il y aura au moins un mois de délai avant la signature de la paix.*

* * *

C'est au jour anniversaire même où le Lusitania *fut coulé par les Allemands que le traité de paix leur a été présenté.*

* * *

A la veille même de la présentation du traité en séance plénière de la Conférence, le maréchal Foch a déclaré que la sécurité donnée à la France du point de vue militaire était insuffisante et que sa conviction personnelle était que le traité ne devrait pas être signé.

* * *

Le traité n'a pas été reçu avec beaucoup d'enthousiasme à Paris. En Allemagne tous les partis s'unissent pour protester contre les conditions qu'ils trouvent trop sévères. Cependant le journaliste Maximilien Harden dit qu'elles ne sont pas pires que ce qu'il attendait.

* * *

On a été indigné de l'attitude du comte Brockdorff-Rantzau, chef de la délégation allemande parce qu'il est resté assis pour prononcer son discours en réponse à M. Clemenceau. Le plénipotentiaire allemand a expliqué ensuite qu'il se sentait tellement nerveux qu'il craignait de défaillir en se tenant debout.

* * *

Les journaux allemands qui critiquent très amèrement le traité s'abstiennent cependant de toute attaque contre le président Wilson. C'est en lui évidemment qu'ils fondent tout leur espoir.

* * *

On croit que le président Wilson pourra être de retour aux Etats-Unis pour le 15 juin.

* * *

D'après une dépêche de Londres le maréchal Foch est retourné au front lundi pour pourvoir à toute éventualité.

* * *

Le conseil des ministres des Affaires étrangères de la conférence de la paix a sérieusement mis à l'étude l'isolement économique de l'Allemagne comme mesure qui doit être adoptée au cas où l'Allemagne refuserait de signer le traité de paix.

* * *

M. Stephen Pichon, ministre français des Affaires Etrangères, a été choisi président de l'organisation provisoire de la Ligue des nations. Sir Eric Drummond, d'Angleterre, est le secrétaire-général.

Billet de la Semaine

C'est bien bon!...

"Une fille élevée *bien* catholique, c'est *bien* bon!"

Telle est le phrase que j'ai entendue ce soir, à Régina, sur la rue Hamilton. Il est huit heures, et parmi la foule des promeneurs, deux hommes me tirent de mes rêveries et captivent mon attention. Ils causent en français. L'un, revêtu de l'habit militaire est tout jeune; l'autre, un civil court et trapu, est dans la trentaine avancée.

"Vois-tu, dit le soldat, d'un accent convaincu qui ne laisse aucun doute sur la sincérité de ses paroles, quand on veut se marier proprement, on s'en va dans le Bas-Canada et on se choisit une bonne petite fille catholique: car tu sais, une jeune fille élevée *bien* catholique, c'est *bien* bon!"

Cette conversation m'intéressait et j'aurais désiré en écouter davantage, mais la crainte de passer pour indiscret m'a fait continuer mon chemin et je me suis hâté de venir vous faire part de mes réflexions.

Vrai! ça fait plaisir d'entendre pareil langage: c'est sensé, c'est canadien, c'est surtout catholique.

C'est sensé! Il est certain qu'un jeune Canadien ne saurait trouver nulle part ailleurs que chez les jeunes Canadiennes françaises élevées dans les principes de la foi catholique une épouse qui lui convienne plus parfaitement et qui lui fasse éprouver sa vie entière la vérité de ces paroles: une petite fille canadienne élevée *bien* catholique, c'est bien bon!

C'est canadien! C'est aimer et servir son pays, c'est aimer et sauvegarder sa langue que de choisir son épouse parmi les filles de sa race, et Dieu sait si le choix est immense! Les convents de l'Est débordent de ces jeunes filles à la trempe vraiment canadienne qui feront de charmantes épouses et d'excellentes mères.

C'est surtout catholique! C'est le langage de la foi que Dieu bénit quand il se transforme en action par une union féconde et une vie vraiment heureuse en dépit des épreuves inévitables de ce monde. C'est catholique et c'est l'hommage insoupçonné rendu aux mères et aux maîtresses, qui accomplissent résolument leurs devoirs envers les âmes que Dieu leur a confiées.

Jeunes gens, faites vôtre ce langage et cherchez la jeune fille qui vous convient, choisissez-la surtout *bien* catholique, parce que c'est *bien* bon.

JEAN D'ARC.

"La plus grande leçon morale de la guerre, dit le secrétaire de la marine américaine, serait de couler toute la flotte allemande prisonnière à Scapa Flow."

* * *

Devant la Commission royale Mathers qui a siégé à Régina la semaine dernière, le secrétaire des unions ouvrières, M. Sambrook, a été jusqu'à affirmer que d'après lui l'établissement du bolchevisme au Canada, comme en Russie, serait la meilleure solution de la question ouvrière. Le progrès des idées bolchevistes chez les ouvriers, n'est plus une affaire d'imagination: c'est une réalité fort dangereuse.

* * *

Il se publie un bulletin à Edmonton qui a pour titre: "Le Soviet" et qui prône tout simplement le bolchevisme le plus avancé. Ce bulletin est à son neuvième numéro.

* * *

Il est question de fonder une chaire de gaelique au collège St François Xavier d'Antigonish. N. B.—Un généreux Ecossais offre $,2000 à cet effet si d'autres souscripteurs portent la somme à $10,-000.

Puisse le sang canadien de nos meilleurs soldats versé en terre française, puissent le sang et les larmes de tant de pures et héroïques victimes qui ont offert leur vie pour le salut de la patrie et le triomphe de la justice chez toutes les nations de la terre, faire lever sur le monde restauré et enfin réconcilié à Dieu, l'aurore d'une paix juste et durable.

A.-F. AUCLAIR, O.M.I.

L'Allemagne reçoit à Versailles les conditions des Alliés

La substance du traité de paix est en même temps communiquée au monde entier. — M. Clemenceau parle au nom des Alliés; le comte Brockdorff-Rantzau répond au nom de l'Allemagne. — Un moment historique solennel.

Le traité de paix entre les vingt-sept puissances alliées et associées et l'Allemagne est le plus long qui ait jamais existé. Il renferme 80,000 mots divisés en quinze chapitres principaux et représente le travail combiné de plus de mille experts depuis le 18 janvier.

Le traité est imprimé sur pages parallèles en anglais et en français, les deux ayant une égale valeur reconnue. Il ne s'occupe pas des questions affectant l'Autriche, la Bulgarie et la Turquie, sauf en ce qu'elle oblige l'Allemagne à accepter tout arrangement fait avec ses anciens alliés.

L'Allemagne restaure l'Alsace-Lorraine à la France, accepte l'internationalisation temporaire du bassin de la Sarre et l'internationalisation permanente de Danzig; elle consent des modifications territoriales en Belgique, en Danemark et dans la Prusse de l'est, cède la plus grande partie de la Haute Silésie à la Pologne, renonce à tous droits territoriaux et politiques en dehors d'Europe, aussi bien qu'à ses propres territoires et à ceux de ses alliés, spécialement au Maroc, en Egypte, en Libérie et au Shantung. Elle reconnait également l'indépendance totale de l'Autriche allemande, de la Tchéco-Slovachie et de la Pologne.

Son armée est réduite à 100,000 hommes, y compris les officiers; la conscription est abolie sur ses territoires; tous les forts à cinquante kilomètres à l'est du Rhin sont rasés; toute importation, toute exportation et à peu près toute production de matériaux de guerre sont arrêtées. L'occupation alliée de certaines parties de l'Allemagne continuera jusqu'à réparation complète, mais sera réduite à la fin de chaque période de trois ans si l'Allemagne remplit ses obligations. Toute violation des conditions au sujet de la zone de cinquante kilomètres à l'est du Rhin sera considérée comme un acte de guerre.

La marine allemande est réduite à six vaisseaux de guerre, six croiseurs légers et douze torpilleurs, sans sous-marins, et à un personnel de pas plus de 50,000 hommes. Tous les autres vaisseaux doivent être livrés ou détruits. L'Allemagne a défense de construire des forts contrôlant la Baltique; elle doit démolir Heligoland, ouvrir le canal de Kiel à toutes les nations et livrer ses quatorze câbles sous-marins. Elle ne peut avoir aucune force aérienne militaire ou navale, à l'exception de cent hydroplanes non armés jusqu'au 1er octobre, pour découvrir les mines.

L'Allemagne consent à retourner aux tarifs de la nation la plus favorisée de 1914 sans distinction d'aucune sorte, à permettre aux alliés la liberté de transit sur ses territoires, à accepter des conditions très détaillées au sujet des dettes d'avant-guerre, de la concurrence déloyale, de l'internationalisation des fleuves et autres clauses économiques et financières.

Elle consent également au procès de l'ex-kaiser par une haute cour internationale. On demandera son extradition à la Hollande et l'Allemagne sera responsable de sa livraison.

La ligue des nations est acceptée par les puissances alliées comme étant en vigueur et par l'Allemagne en principe, mais sans qu'elle en fasse partie comme membre. Il est établi de même une organisation internationale du travail avec un bureau permanent et une convention annuelle.

L'Allemagne accepte pleine responsabilité pour tous les dommages causés aux gouvernements alliés et à leurs nationaux; elle accepte formellement de rembourser tous les dommages civils en versant un paiement initial de vingt billions de marks, les autres paiements devant être garantis par des obligations émises à la discrétion de la commission de réparation. L'Allemagne paiera les pertes en navires en cédant une grande partie de sa marine marchande et en consacrant ses ressources économiques à la reconstruction des régions dévastées.

Certaines questions, comme la disposition de la flotte, des câbles et des colonies de l'Allemagne, les lois de l'air, etc. seront réglées plus tard.

Les discours de Clemenceau et de von Brockdorff-Rantzau

La remise du traité aux Allemands a été entourée de préparatifs soignés. A l'extérieur du Trianon, un cordon de gendarmes servait à écarter ceux qui n'avaient pas qualité pour entrer. A l'intérieur tout avait été préparé pour recevoir les délégués, amis et ennemis.

Le milieu de la salle où la remise du traité a eu lieu était couvert d'un très riche tapis qui datait du temps de Louis XIV.

Les délégués allemands étaient là de bonne heure; ils attendaient avec anxiété l'heure de cette réunion mémorable où le sort de l'Allemagne allait être fixé.

M. Georges Clemenceau, premier ministre de France, a adressé la parole aux délégués allemands, en ces termes:

"Messieurs les Plénipotentiaires de l'Empire allemand:

"Ce n'est ni le temps ni le lieu de dire de vaines paroles. Vous avez devant vous les plénipotentiaires accrédités de toutes les grandes et petites puissances unies ensemble pour faire cette guerre qui leur a été si cruellement imposée. Le temps est venu de régler nos comptes. Vous avez demandé la paix. Nous sommes prêts à vous l'accorder. Nous avons à vous présenter un document qui renferme nos conditions. Vous aurez le temps et le loisir de peser ces conditions. Tout sera fait avec la courtoisie qui est la caractéristique des nations civilisées.

"Pour dire ma pensée en toute franchise, vous nous trouverez prêts à vous donner toutes les explications que vous désirerez, mais nous devons vous dire en même temps que ce second traité de Versailles nous coûte trop cher pour que, de notre part, nous ne prenions pas toutes les précautions et toutes les garanties nécessaires pour que cette paix soit une paix durable."

M. Clemenceau a mis ensuite les plénipotentiaires au courant de la procédure adoptée par la conférence pour discuter le traité. Il n'y aura pas de discussion orale. Les observations devront être faites par écrit. Les Allemands auront un délai maximum de quinze jours pour présenter leurs remarques en anglais et en français.

M. Clemenceau a parlé en français.

Le comte von Brockdorff-Rantzau, chef de la délégation allemande, répondit, en allemand, en ces termes:

"Messieurs,

"Nous avons la lourde tâche de donner une paix durable au monde. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'étendue de notre défaite, et sur notre faiblesse. Nous réalisons que la puissance de l'armée allemande est brisée. Nous savons la profondeur de la haine qu'on entretient contre nous, ici, et nous avons entendu les demandes passionnées que les vainqueurs nous ont faites de payer en leur qualité de vainqueurs, et pour punir ceux qui méritent d'être punis.

"On nous demande d'avouer que nous sommes les seuls coupables, dans cette guerre.

"Un tel aveu serait un mensonge, dans ma bouche. Nous sommes loin de décliner toute responsabilité sur le déclanchement de cette guerre mondiale et sur la manière dont elle a été faite. L'attitude de l'ancien gouvernement allemand à la conférence de la Haye, ses actions et ses omissions, durant les douze jours tragiques de juillet, ont certainement contribué à précipiter le conflit. Mais nous nions avec énergie que l'Allemagne et ses citoyens, qui étaient convaincus qu'ils faisaient une guerre défensive, soient les seuls coupables.

"Personne n'osera nier que le désastre n'éclata qu'au moment où le successeur du trône d'Autriche-Hongrie eut tombé sous le coup de mains meurtrières. Durant les cinquante dernières années l'impérialisme de tous les Etats de l'Europe a empoisonné pour longtemps la situation internationale. La politique des représailles et la politique de l'expansion, ainsi que le mépris des droits des peuples de fixer leurs propres destinées, ont contribué au malaise de l'Europe.

"L'opinion publique, dans les pays qui sont nos ennemis est remplie des prétendus crimes que l'Allemagne aurait commis, au cours de la guerre. Ici encore nous sommes prêts à avouer le mal qui a été fait.

"Nous ne sommes pas venus ici pour atténuer la responsabilité de ceux qui ont déchaîné la guerre, politiquement ou économiquement, non plus que pour renier les crimes qui ont été commis contre les droits des peuples. Nous répétons la déclaration qui a déjà été faite au Reichstag allemand au début de la guerre, c'est-à-dire: "Un grand tort a été causé à la Belgique, et nous sommes prêts à le réparer."

"Mais dans la manière de faire la guerre l'Allemagne n'est pas la seule coupable. Chaque nation compte dans son sein des gens que les meilleurs citoyens réprouvent, et chaque nation a à son dossier des actes que la majorité désapprouve. Je n'ai pas l'intention

de répondre à tous les reproches qui ont été faits, mais je demande qu'on se rappelle, alors que la réparation fut demandée, de ne pas oublier l'armistice. Cela vous a pris six semaines pour nous donner l'armistice et nous avons attendu six mois avant d'avoir vos conditions de paix".

Le premier objectif de l'Allemagne sera de rétablir la force de l'humanité, le second, de restaurer la Belgique et le nord de la France dévastés par la guerre.

Messieurs, la grande idée qui [illegible] du plus terrible désastre [illegible] eu lieu dans l'histoire de [illegible] est la Ligue des nations.

[illegible] ne sera atteint qu'à la [illegible] que les portes de la Ligue [illegible] soient ouvertes à [illegible] de bonne volonté [illegible] seulement, cette guerre [illegible] été terminée en vain. [illegible] allemand, dans son [illegible] prêt à porter sa part de [illegible] les bases de la paix qui [illegible] ne doivent plus [illegible].

[illegible] qui ne peut être [illegible] du droit à la face [illegible] appelle toujours de la [illegible] elle. Personne [illegible] conscience, la signer. [illegible] ne pourrait pas être [illegible] Personne peut prendre [illegible] garantir l'exécution [illegible] en la signant.

[illegible] examinerons le document [illegible] nous avez remis, [illegible] volonté et dans l'espoir [illegible] pourrons approuver [illegible]."

NOUVELLES DE PARTOUT

[illegible] à Montréal, [illegible]

[illegible] Saint Père le Pape a nommé [illegible] archevêque de Montréal [illegible] Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, assistants au trône pontifical.

A l'occasion des fêtes jubilaires de Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, le Saint-Père a élevé à la dignité de prélats domestiques le supérieur du séminaire, Mgr P.-J.-A. Lefebvre, monsieur le vice-supérieur, Mgr A.-O. Gagnon, M. le curé de Worton, Mgr Ph. Brassard, monsieur le curé de Windsor Mills, Mgr J. Dutresne.

—Le coût des funérailles de sir Wilfrid Laurier a été de $9,305.

—Les premiers ministres libéraux des différentes provinces doivent se réunir à Ottawa samedi pour préparer la grande convention libérale du 7 août.

—Le ministre des finances a laissé entendre à la chambre que le gouvernement canadien lancera un nouvel emprunt national au mois de septembre prochain.

—Les installations privées de télégraphie sans fil défendues pendant la guerre sont de nouveau permises. Il y en a une centaine au Canada.

—Un millier de soldats canadiens sont revenus de l'expédition de Sibérie. Ils ont débarqué à Vancouver.

—Montréal sera privé cet été de son funiculaire et les ascensions sur le Mont Royal seront une chose du passé. La compagnie qui exploitait ce système ayant été mise en liquidation.

—La guerre a augmenté la dette nationale du Canada de la somme formidable de $1,348,000,000.

—Le parti conservateur de la province de Québec tiendra une grande convention le 5 juin, à Montréal.

—Le nom de lord Saughnessy est mis en avant pour la candidature à la mairie de Montréal, aux prochaines élections. Il ne faudrait rien moins pour détrôner le maire Martin!

—Toronto boit plus que jamais. Il y a eu 351 arrestations pour ivresse en avril dernier. La police reconnait qu'il est très facile de se procurer de la liqueur, en dépit de la prohibition.

—M. le chanoine Hallé a donné une conférence à Québec sur la part de la Franc-maçonnerie dans la guerre. "Après avoir voulu faire battre la France pendant la guerre, a-t-il dit, on a voulu la faire battre à la Conférence de la paix.

—Les expéditions de grain par le port de Québec depuis le commencement de la saison de navigation brisent tous les records. Il est passé déjà plus d'un million de boisseaux de grain dans l'élévateur de Québec. Du train que vont les choses, on croit que les expéditions de grain doubleront cette année. Elles ont été de cinq millions de boisseaux l'an dernier.

—La lionne d'un cirque de passage à Woodbury, s'est échappée, de la cage après avoir tué son gardien et s'est enfuie dans les bois environnants la ville où elle a été abattue. Le métier de dompteur de lions est toujours dangereux.

Le 22e à Québec

Le glorieux 22e canadien français est attendu à Québec pour samedi ou dimanche. On lui fera une réception grandiose à Québec d'abord, puis à Montréal. Un comité a été formé qui dispose d'une dizaine de mille piastres pour les frais de la réception.

Une entente entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis

Pour assurer une plus efficace protection à la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont conclu une entente avec la France en vertu de laquelle ils s'engagent à venir à son secours si elle était attaquée par l'Allemagne. Le président a promis de soumettre cette proposition au sénat et à l'approbation du conseil de la Ligue des Nations.

Nouveau gouverneur général

On dit que le duc de Devonshire démissionnera bientôt comme gouverneur général du Canada, et le *Mail*, de Londres, dit que le poste sera offert au comte Athlone, frère de la reine Marie, qui aurait succédé au duc de Connaught, comme gouverneur général, si ses fonctions ne l'avaient retenu dans l'armée.

Le duc de Devonshire a été nommé gouverneur général du Canada le 27 juin 1916. Il est entré en fonction le 11 novembre 1916. Le comte Athlone est né le 14 avril, 1874. Il est le fils du duc de Teck.

Fêtes jubilaires de Mgr Larocque

Sherbrooke a eu des fêtes splendides la semaine dernière à l'occasion des fêtes jubilaires de S. G. Mgr Larocque, évêque du diocèse, dont la carrière si brillante compte cinquante années de sacerdoce et vingt-cinq années d'épiscopat.

Son Eminence le cardinal Bégin, Son Excellence Mgr Pietro Di Maria, plusieurs archevêques et une vingtaine d'évêques au moins, de même que des vicaires généraux, des supérieurs d'institutions religieuses, une foule de prêtres du diocèse, de tout le pays, de l'étranger, ont pris part à cette grande manifestation dont l'éclat restera sans égal dans les annales religieuses du diocèse.

Une bourse de plus de $100,000 a été présentée au vénérable jubilaire qui prend possession du nouvel évêché magnifique qui vient d'être construit.

Les Juifs dirigent le bolchevisme

Par une association monstrueuse, mais réelle de gros capital et du bolchevisme, le judaïsme s'apprête à conquérir le monde. Telle est la prévision d'un journal allemand, la *Deutschetageszeitung*, qui écrit:

"Exception faite du russe Lénine, le bolchevisme est dirigé par des juifs. En quelque pays qu'elle ait lieu, la révolution renforce l'influence juive. Aujourd'hui, l'Allemagne est gouvernée directement et indirectement par les juifs. Les juifs exploitent avec une vigueur adroite l'anarchie bolcheviste."

Entre les deux branches du judaïsme, le bolchevisme et le gros capitalisme, le journal allemand estime que, malgré d'apparentes divergences, une alliance est à la veille de se conclure pour sceller dans le monde l'hégémonie juive.

La Vérité fait remarquer le contraste entre la mort de Laurier et d'Angers, deux grandes figures de la politique. "Pour l'un, elle fut une apothéose; pour l'autre le dernier instant d'un long oubli." Rien n'est plus fugace que la reconnaissance".

* * *

M. Henri Bourassa a fait une tournée de conférences en Nouvelle-Angleterre sous les auspices de la "Ligue de Ralliement français en Amérique." Il a parlé devant de nombreux auditoires à Manchester N.H., à Lowell et à Fitchburg, Mass.

Le tramway électrique à Calgary est en déficit de $250 par jour. Il va falloir relever le prix des billets.

—Les Juifs du Canada ont envoyé une délégation à Ottawa, pour protester vigoureusement contre la nouvelle loi d'immigration.

—Le R. P. John-J. Hughes, supérieur général de l'ordre des Paulistes, est mort à New-York à l'âge de 52 ans.

"Chiffons de papier" et "parchemins moisis"

C'est Bethmann-Hollweg qui a fait la fortune du mot "chiffon de papier" pour exprimer le mépris des traités gênants.

"Il y eut un temps, écrit M. René Johannet, où l'on ne disait pas "chiffon de papier", on disait "parchemin moisi". Et c'était l'Amérique qui avait mis à la mode cette expression... L'histoire des traités représente vraiment le champ de carnage de la foi jurée... Plus nous voyons les peuples s'affranchir, devenir majeurs et dirigeants, plus leur insouciance des conventions se fait jour... Depuis bien des années et principalement depuis le mois d'août 1914, quelle hécatombe de traités! Quel massacre! C'est d'abord la neutralité belge qui vole en pièces, puis c'est la Triplice qui se disjoint, puis la Bulgarie, puis la Conférence qui prétend annuler tous les traités conclus."

L'histoire des "chiffons de papier," des parchemins qui n'ont pas même souvent le temps de moisir, ne semble pas près de finir.

Enlevez à la société sa base chrétienne, qu'est-ce qu'il reste pour assurer la valeur des traités? Voilà qui n'est pas plus rassurant qu'il ne faut pour le présent traité de paix qui aura eu tant de mal à voir le jour.

La Franc-Maçonnerie et l'éducation

"L'*American Freemason*, l'un des organes les plus autorisés et les plus répandus de la Franc-Maçonnerie des Etats-Unis, a loué hautement, dans son numéro de février 1917, la Franc-Maçonnerie française d'"avoir amené la transformation, si nécessaire, de l'école contrôlée par l'Eglise en un système d'éducation purement areligieux (secular)." Et l'organe des Franc-Maçons américains ajoute. "L'Etat a un devoir même supérieur aux droits de la famille... Ce dont nous avons besoin, maintenant, aux Etats-Unis, et pour quelques générations à venir, c'est une loi nationale décrétant qu'aucun groupe de population d'aucune nationalité, qu'aucune classe ni église n'auront le droit de tenir une école primaire ou secondaire dans n'importe quelle partie du pays."

"Voilà le véritable esprit de la Franc-Maçonnerie toute entière."

Ce que les compagnies de chemins de fer ont reçu du Canada en terrains

Un rapport présenté à la Chambre, démontre que 31,371,843 acres de terres de la Couronne ont été données aux compagnies de chemin de fer depuis 1885. Le rapport établit les dons, année par année. Les plus importants ont été faits entre le 1er juillet 1900 et le 30 juin 1901, quand les chemins de fer reçurent 6,440,999 acres de terre publique.

S'ils y passaient tous!

On a inventé un délit nouveau pour faire subir un procès à Guillaume. A tout seigneur, tout honneur! Son ex-Majesté sera jugée pour "violation de la morale internationale et de la sainteté des traités". C'est trouvé; il ne manque qu'un petit appendice pour rendre cette nouvelle loi rétroactive. Ce que les juges en auraient alors de la besogne! Il n'y perdront rien, car une fois le précédent créé, il n'y aura plus de raison pour que *tous* les violateurs "de la morale internationale et de la sainteté des traités" ne soient pas traduits en justice.

(*Le Nationaliste*)

Le Canada réclame 34 millions à l'Allemagne en dommages pour la destruction, en violation des lois internationales, de 36 navires canadiens.

* * *

Il y a un véritable engouement en France pour les Américains. Les bons journaux sont en train de leur créer un peu naïvement la réputation d'être les plus actifs catholiques du monde. Fort bien. Toutefois, la réalité est-elle vraiment à la hauteur de ces éloges très flatteurs? Comment se fait-il, par exemple, que les catholiques américains de langue anglaise n'aient pas encore à leur actif un seul journal quotidien catholique, tandis qu'un petit pays de deux millions de catholiques, comme la Hollande, soutient 25 journaux catholiques quotidiens? Pourtant ce n'est pas l'argent qui leur manque, et Dieu sait le besoin qu'il y aurait là de journaux catholiques pour défendre la foi et la préserver des infiltrations protestantes.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ARBORFIELD, Sask.

[illegible] le 27 avril avait lieu, [illegible] salle de notre église, la soirée [illegible] musicale, donnée sous [illegible] du cercle local de l'A.C. [illegible] Environ 50 personnes assis[illegible] cette soirée, dont le programme [illegible] été préparé sous la direction [illegible] vice-président de notre cercle, M. [illegible] Lebel. Le programme [illegible] ensemble fut fort goûté par [illegible] qui écouta avec une atten[illegible] chacun des numéros [illegible]. On admira surtout une [illegible] française ayant pour titre "[illegible] mari qui n'a rien à faire" et qui [illegible] plus de quarante minutes. Les [illegible] rôles de cette pièce furent [illegible] par M. et Mme J. M. Lebel, [illegible] Germaine Hudon et Andréa [illegible], M. Alphonse April. Le prin[illegible] rôle de cette pièce fut interprêté [illegible] M. J. M. Lebel, qui se révéla ac[illegible] de premier ordre. Dans toute [illegible] salle après la séance, on n'avait [illegible] des éloges à faire à ce sujet; car [illegible] Lebel en plus d'être compositeur [illegible] poésie française, possède aussi le [illegible] de représenter avec goût, le [illegible] principal d'une comédie ou d'un [illegible] M. Lebel déclama aussi "La [illegible] des Forgerons", que nous en[illegible] pour la première fois, et [illegible] applaudie par tout l'au[illegible]toire.

MM. Joseph P. Hudon et Théodore [illegible], deux de nos ténors cana[illegible], chantèrent l'un en [illegible] et l'autre en anglais, et fu[illegible] applaudis [illegible] les deux à outran[illegible] [illegible] les honneurs [illegible] Ils firent tous les [illegible]. Ils étaient accom[illegible] par Mme J. M. Le[illegible] [illegible] aussi une comédie [illegible] par MM. Edouard [illegible] George Frégeolle, qui fi[illegible] [illegible] négres et qui [illegible] l'assistance. No[illegible] M. Xavier Soucy, ren[illegible] habituel plusieurs [illegible] choix, accompagnés par [illegible] le chant national "O [illegible]" aussi rendu par le [illegible] d'école du district, "La Marseillaise" avec accompagne[illegible] piano par Mme Lebel et sur [illegible] par M. Arthur Hudon. Le [illegible] de notre cercle, M. l'abbé [illegible] une allocution bien [illegible] rappela la nécessité [illegible] et de parler notre langue, [illegible] manifeste de plus en [illegible].

[illegible] de rafraichissements fut [illegible] cette soirée par Mmes [illegible] Zénon Chamberland, [illegible] occupées à servir tout le [illegible] durent à plusieurs re[illegible] du renfort, tant l'af[illegible] était considéra[illegible] personnes du dehors [illegible] cette soirée. Nous re[illegible] entre autres: le Rév. Père [illegible] de Star City, M. et Mme W. [illegible], M. et Mme Gaspard Ladouceur, [illegible] de Tisdale, ainsi que [illegible] dont les noms [illegible]. Il y eut, au cours de [illegible] quelques articles donnés [illegible] pour être râflés, dont [illegible] billets furent vendus par Mlles [illegible] Hudon, Béatrice Hébert, Gil[illegible] Hudon, et Yvonne Caouette, et [illegible] au-dessus de cin[illegible] piastres. Les recettes de la [illegible], qui a été donnée au profit des [illegible] de notre église, se sont mon[illegible] à la somme de $325.00, ce qui est [illegible] très beau résultat, considérant [illegible] qu'il y a à peine six semaines [illegible] avons eu un bazar qui avait [illegible] plus de $[illegible].

Un cercle dramatique dont le but [illegible] de donner des soirées au profit de [illegible] notre église, vient d'être fondé par[illegible], sous la direction de M. J. M. [illegible]bel. On se propose de donner une représentation vers la fin de juin, et déjà on a mis à l'étude un drame ca[illegible]dien français "Le Drapeau de Ca[illegible]rillon" par L. O. David, que toutes les personnes de notre district aimeront sans doute à voir représenté.

Dimanche, au prône, M. le curé [illegible]errault nous annonça qu'il comptait s'absenter pour environ six semaines, ayant l'intention de se rendre dans la province de Québec, où demeure sa vieille mère, maintenant âgée de 85 ans, ainsi que dans l'est américain, revoir des amis intimes, qu'il n'a pas vus depuis plusieurs années. Durant son absence, les soins spirituels des paroissiens sont confiés au Rév. Père [illegible]anis, curé de Tisdale et Star City.

DOLLARD, Sask.

Quelle belle fête de Pâques nous [illegible] passée! L'église, à cette occa[illegible]sion, fut transformée en un ravissant petit sanctuaire où tout invitait à la prière, au recueillement. Le chant et la musique concouraient à rehausser la solennité du grand jour de la Résurrection.

Comme il faut toujours un chagrin pour faire contrepoids à une joie, nous avons eu la douleur de voir partir M. l'abbé J. L. Bernard aussitôt après l'arrivée de notre curé, M. l'abbé J. O. Rioux. Il est nommé vicaire de M. l'abbé Royer, de Ponteix. Espérons qu'il nous viendra voir de temps à autre, sachant l'estime que les paroissiens de Dollard professaient pour lui.

Grâce à la température propice dont nous avons été favorisés depuis quelques temps, les semailles du blé sont presque toutes terminées...

Le 20 avril, après s'être réjoui dans le Seigneur, on songea donc à fêter les amis.... Comme il fallait pour cela une partie tout à fait hors de l'ordinaire et bien joyeuse, il fut décidé que M. E. Dubois (bachelor) serait le héros de la fête: on irait prendre le dîner et faire la "tire" chez lui. Aussi MM. E. Marquis, F. St-Hilaire, H. Ethier, A. Grégoire et Jos. Roy prirent, à part leur famille, quelques intimes dans leurs chars et on fila gaiement vers Cloverly. Au dîner, le bon appétit des convives parla plus haut que toutes les félicitations qui se peuvent offrir. Et la tire!! On dit n'en avoir jamais mangé de meilleure!!

Le jeu de "tag" eut plein succès; les légers maux de jambes qui en sont résultés, eurent pour effet de garder plus vivant le souvenir de cette après-midi incomparable. Les jeunes filles qui généralement en ont contre les "bachelors" (peut-être parce qu'elles ne les connaissent pas) semblent bien revenues de leurs préventions et ne savent que féliciter M. E. Dubois pour tout le plaisir qu'il a su créer.

La messe du premier vendredi du mois fut célébrée, avec solennité, par notre bon curé. Le chant, exécuté par M. l'abbé Turgeon, inspirait un redoublement de ferveur et de piété. En ce jour de miséricorde, nombre de fidèles vinrent aux pieds de Jésus-Hostie faire amende honorable.

Nous avons l'honneur d'avoir au milieu de nous, comme prêtre-assistant, M. l'abbé Turgeon, autrefois de Gravelbourg. Quelques jours lui ont suffi pour gagner l'estime et l'affection de chacun, à tel point que déjà nous redoutons le jour où lui aussi devra nous quitter.

Nous avons dû traverser une période de pluie, neige et grands vents des plus désagréables. Quoique de fort peu de durée, elle nous parut bien longue. Avec quelle joie nous avons accueilli le retour du soleil printanier, transformant nos sombres prairies en un vaste tapis de verdure!!

La semaine dernière, trois de nos familles canadienne nous quittaient pour aller chercher fortune à Le Pas, Man. De grand cœur nous souhaitons "Bonne Chance" à MM. J. B. Dupas, D. Dupas et A. Dupas et espérons qu'ils ne regretteront pas trop notre petite ville.

Félicitations à M. W. Nolin qui, dit-on, vient d'ouvrir le troisième magasin général à Dollard. A lui aussi nous offrons nos vœux les plus sincères de succès et prospérité.

RICHARD, Sask.

"Mieux vaut tard que jamais." En octobre dernier, l'influenza ayant parcouru le canton ici, comme ailleurs du reste, obligea les jeunes acteurs de notre village à remettre à plus tard l'exécution d'un agréable concert bilingue qui avait été préparé pour célébrer la bénédiction de la cloche. *"Le Capitaine Tic"* comme partie française et plusieurs piécettes anglaises entremêlées de chants et de déclamations constituaient le programme.

Avec le premier souffle printannier, tout danger de grippe étant disparu, nos amateurs recommencèrent les exercices suspendus, avec quelques modifications. Leurs peines nous valurent une agréable soirée à la salle municipale le lundi de Pâques.

Il y eut peu de français cette fois, les principaux acteurs manquant, mais on remarquait avec plaisir que tous ceux des nôtres qui parurent sur la scène s'exécutèrent avec une aisance parfaite dans la langue anglaise. Nos compatriotes anglais peuvent-ils en faire autant dans notre langue?...

Au beau milieu d'une pièce comique un petit incident se produisit dans la salle par une lampe à gazoline qui mit le feu aux tentures. On eut vite fait d'arrêter ce commencement d'incendie par la descente de ces rideaux qui mit à découvert les deux faces déguisées en nègre de deux jeunes acteurs du nord se préparant pour leur partie... ce qui causa une hilarité générale au lieu d'une panique probable. Le concert se termina sans autre incident, donnant une jolie recette, si l'on considère les petites dimensions de la salle. Pour l'honneur du village, il serait de bonne grâce que l'on prenne au plus tôt les moyens d'avoir une salle plus convenable pour nos réunions publiques.

Il y a de même un grand appel pour les logements... deux ou trois "cottages" de plus sur la rue de l'école seraient sûrement occupés à l'année. Avis donc aux menuisiers! Tout en faisant leur affaire, ils contribueront dans une bonne mesure à l'agrandissement de la place.

M. Delisle a donné une grande extension à son commerce par l'ouverture d'une boucherie des plus modernes: la glacière qui y est attenante lui permet de recevoir durant la saison d'été, les produits des fermiers tels que le beurre, les œufs etc... et lui assure par le fait même de nouvelles et bonnes pratiques.

M. Bellings, peintre décorateur, depuis son retour du front est en train de donner un aspect au village d'ailleurs avantageusement aidé par sa situation naturelle. Le bureau de poste et celui du téléphone ont reçu les derniers coups de pinceau et tout porte à croire que le village entier va se laisser gagner par l'arme magique.

Dimanche dernier, à l'occasion de la visite de notre curé missionnaire, M. l'abbé Carpentier, notre chapelle avait revêtu ses habits de fête. Les deux petits Prie-Dieu côte à côte dans l'allée du milieu y étaient bien pour quelque chose. En effet, deux de nos jeunes paroissiens, Renée Combres et Ernest Beaulne, étaient conviés en ce jour, pour la première fois à la Sainte Table. La cérémonie fut belle dans sa simplicité et nos petits communiants, radieux de bonheur.

Jeudi soir, M. Délisle se rendait à Battleford à la rencontre de sa femme qui revient faire son séjour parmi nous après un laps de temps prolongé à Montréal. Nous lui souhaitons bon accueil.

M. Conrad Richard est de retour dans sa famille depuis le 18 avril. Il ne pourra se remettre à l'étude qu'au mois de septembre prochain à cause d'une opération sérieuse dans la tête. Espérons que le grand repos et l'air pur de la campagne, avec la vigueur du jeune âge, feront disparaître toute trace de cette fâcheuse maladie.

Mme Alphonse Prince, de Battleford, est en visite chez sa fille, Mme Boyd, pour une huitaine. MM. Arthur et Benjamin Prince sont de passage à Richard chez leur sœur Mme Boyd.

La température se prête merveilleusement aux semailles, aussi les fermiers s'en donnent-ils à cœur joie, avec l'espoir qu'une abondante récolte sera le couronnement du fruit de leur travail.

LAC PELLETIER, Sask.

Le Comité des 16 tiendra sa 4ème séance mensuelle le 25 courant, après vêpres.

La question du téléphone qu'on avait soulevée, dès la première réunion, se trouve déjà en bonne voie.

On s'occupera encore des projets de nouvelles lignes ferrées, et d'autres questions opportunes: par exemple la bonne colonisation, c'est-à-dire les moyens pratiques d'éviter, le plus possible, les non-désirables qui déshonorent les paroisses.

A ce sujet, le Comité pourrait centraliser les offres et demandes et constituer ainsi un service gratuit et bienveillant pour les transactions. Dès lors, ceux qui désirent vendre, ou acquérir, ou échanger des terres, voire même des instruments agricoles sont intéressés à exposer leurs intentions, (au presbytère). Ce serait comme une mutuelle profitable aux uns et aux autres.

N.B.—Nous nous permettons d'attirer l'attention des chers nôtres de la Nouvelle-Angleterre qui désirent s'établir sur des terres avantageuses, dans un centre franco-canadien du Grand-Ouest. Ils seront les bienvenus, s'ils apportent de bonnes références; et ils trouveront, ici, des braves Québecois, de presque tous les comtés.

VISCOUNT, Sask.

Notre dévoué curé, M. l'abbé Nicolet, vient d'apprendre la mort de sa mère, décédée à Villarimboud, canton de Fribourg, Suisse, après une longue maladie très chrétiennement supportée et munie de tous les secours de la religion.

Il y a plus de huit ans que M. l'abbé Nicolet est au Canada et il avait toujours l'espoir d'aller revoir ses parents avant leur grand départ... Hélas! il ne reverra plus sa mère qu'au ciel! Il a encore en Suisse son père, deux soeurs et un frère.

Resumé des conditions du traité de paix qui a été presenté à l'Allemagne

CHAPITRE I et II

La Ligue des Nations incorporée dans le Traité. — Ses fonctions. — Son mode d'administration. — Cour permanente d'arbitrage. — Mesures de prévention contre la guerre. — Système Mandataire. — Territoires cédés par l'Allemagne.

[illegible]AMBULE.—Le préambule [illegible] comme parties contractantes [au] traité: les Etats-Unis, [illegible] Britannique, la France, [illegible] le Japon, dénommés les [illegible] alliées et associées; [illegible] la Bolivie, le Brésil, [illegible] Cuba, l'Equateur, la [illegible] Guatémala, Haïti, le [illegible] Honduras, la Libérie, le [illegible] le Panama, le Pérou, [illegible] la Roumanie, la Serbie, Siam, la Tchéco-Slovachie, [l'Ur]uguay, avec les cinq premières puissances aussi dénommées [illegible] alliées et associées, d'une [part], et l'Allemagne d'autre [part]. Note.—La Pologne et la [Tchéco]-Slovachie ne sont pas mentionnées.

[Le p]réambule rappelle la déclaration de guerre par l'Autriche-Hongrie le 28 juillet 1914, contre la Serbie; la déclaration de [guerre] par l'Allemagne contre la [Russie] le 1er août 1914; contre la [France] le 3 août 1914 et l'invasion de la Belgique, puis enfin la [convention] d'armistice accordée à l'Allemagne le 11 novembre 1918. [L'état] de guerre cesse avec la [mise en] vigueur de ce traité et les [relations] officielles seront aussitôt [reprises] avec l'Allemagne et se[s] [illegible]

Ligue des Nations

Le pacte de la ligue des nations [forme] la première section du [traité de] paix. L'Allemagne est [illegible] que toute violation de la zone neutre à l'est du Rhin est une menace contre la paix du monde. La ligue nommera trois des cinq membres de la commission de la Sarre pour en surveiller le régime et faire prendre le plébiscite. Elle nommera le haut commissaire de Danzig, garantira l'indépendance de la ville libre et préparera des traités entre Danzig et l'Allemagne et la Pologne.

La ligue établira le système mandataire qui sera appliqué aux anciennes colonies allemandes; elle agira comme cour finale dans le plébiscite au sujet de la frontière belge-allemande, dans les disputes au sujet du canal de Kiel, et décidera certains problèmes économiques et financiers. Une conférence internationale du travail sera tenue en octobre sous sa direction; on en pressent une autre sur le contrôle international des ports, voies fluviales et voies ferrées.

Les membres de la ligue seront signataires du pacte. Les autres Etats seront invités à y adhérer par une déclaration sans réserve d'ici deux mois. Un nouvel Etat dominion ou colonie peut être admis sur le consentement des deux tiers de l'assemblée. Un Etat peut se retirer en donnant un avis de deux mois, s'il a rempli toutes ses obligations internationales.

Administration

SECRETARIAT.—Un secrétariat permanent sera établi au siège de la ligue, qui sera à Genève.

L'assemblée se composera des représentants des membres de la ligue et se réunira à intervalles fixes. Le vote se prendra par Etats. Chaque membre aura un vote et pas plus de trois représentants.

CONSEIL.—Le conseil se composera des représentants des cinq grandes puissances alliées et des représentants de quatre membres choisis de temps en temps par l'assemblée; il se réunira au moins une fois l'année. Les membres non représentés seront invités à envoyer un représentant quand les intérêts seront en jeu.

VOTE.—Le vote sera par Etat. Chaque Etat aura un vote et pas plus d'un représentant. Une décision prise par l'assemblée et le conseil devra être unanime, sauf dans certains cas de procédure et autres.

ARMEMENTS. — Le conseil formulera des plans pour une réduction des armements. Ces plans seront revisés tous les dix ans.

COUR DE JUSTICE.—Le conseil formulera des plans pour l'établissement d'une cour permanente de justice internationale pour régler les différends internationaux ou pour donner des consultations. Les membres qui ne soumettent pas leur cas à l'arbitrage doivent accepter la juridiction de l'assemblée.

DECISIONS DE GUERRE.—Si le conseil, excepté les partis en litige, s'accorde unaniment sur la question de droits, les membres s'engagent à ne pas déclarer la guerre à l'un des partis en litige qui se soumet aux recommandations. Dans ce cas une recommandation est faite par l'assemblée qu'aucun des membres ne doit excéder l'armement fixé sans le consentement du conseil. Tous les membres doivent échanger des renseignements complets concernant l'armement et les programmes et une commission permanente avise le conseil sur les questions militaires et navales.

PREVENTION DE GUERRE.—Le conseil se réunira pour considérer quelle action commune peut être prise pour prévenir la guerre, quand il y aura guerre ou menace de guerre. Les membres s'engagent à soumettre leurs différends à l'arbitrage ou à l'enquête et à ne pas recourir à la guerre avant qu'il ne se soit écoulé trois mois après la sentence. Les membres conviennent d'exécuter une sentence d'arbitrage et la décision de ne pas faire la guerre, consentie par tous les membres représentés dans le conseil et une simple majorité du reste, moins les parties en différend, aura la force d'une recommandation unanime du conseil. Dans le cas où l'accord nécessaire ne peut être obtenu, les membres se réservent le droit de prendre telles mesures qui peuvent s'imposer pour le maintien du droit et de la justice. Les membres qui auront recours à la guerre au mépris du pacte seront immédiatement privés de tous rapports avec les autres membres. Le conseil, dans ces cas, considérera quelle action militaire ou navale peut être prise collectivement par la ligue pour la protection de ses ligueurs et facilitera à ses membres la participation à cette entreprise.

VALIDITE DES TRAITES.—Tous les traités ou engagements internationaux conclus après l'institution de la ligue seront enregistrés au secrétariat et publiés. L'assemblée peut, de temps en temps, conseiller aux membres de reconsidérer des traités qui sont devenus inapplicables ou constituent un danger pour la paix. Le pacte abroge toutes les obligations entre les membres incompatibles avec ses termes, mais rien dans celui-ci n'effectera la validité des engagements internationaux, tels que traités d'arbitrage ou ententes régionales, comme la doctrine Monroe, assurant le maintien de la paix.

Système mandataire

La tutelle des nations qui ne peuvent pas se gouverner par elles-mêmes sera confiée aux nations avancées qui sont le mieux en mesure de l'entreprendre. Le pacte reconnaît trois stades différents de développements requérant différentes sortes de mandataires.

Stipulations définies

TRAVAIL.—Les membres de la ligue s'efforceront d'établir et de maintenir des conditions équitables de travail pour les hommes et les enfants, dans leurs pays et les autres, et s'engagent à traiter justement les indigènes des territoires sous leur contrôle.

PROTECTION.—Ils confieront à la ligue le contrôle général de l'exécution des conventions pour la suppression de la traite des femmes et des enfants et le contrôle du commerce des armes et des munitions là où c'est nécessaire.

TERRITOIRE CEDE.—L'Allemagne cède à la France l'Alsace-Lorraine, 5,600 milles carrés, et à la Belgique deux petits districts entre le Luxembourg et la Hollande formant un total de 989 milles carrés. Elle cède également à la Pologne l'extrémité sud-est de la Silésie, le plus grande partie du grand duché de Posen et de l'Ouest prussien, 27,686 milles carrés.

Elle perd la souveraineté sur l'extrémité nord-est de l'est prussien, sur le territoire internationalisé autour de Danzig, 729 milles carrés, et sur le bassin de la Sarre, 738 milles carrés.

Dans la Prusse orientale, au sud-est, et entre la Prusse et la Vistule au nord du 53e degré, un territoire de 4,785 milles carrés, aura droit de déterminer sa nationalité par vote populaire, de même aussi pour une partie du Schlesvig, 2,787 milles carrés.

CHAPITRE III

Les droits de la Belgique, du Luxembourg et de la France. — Rectification de la frontière belge. — Neutralité du Luxembourg.—Protection de la rive gauche du Rhin. — L'Alsace-Lorraine rendue à la France. — Administration spéciale du bassin de la Sarre dont les mines de houille deviennent propriété de la France.

La Belgique

L'Allemagne consent à l'abrogation des traités de 1839 par lesquels la Belgique était déclarée état neutre, et elle consent d'avance à toute convention où les puissances alliées et associées peuvent décider de lui donner place. Elle doit reconnaître la pleine souveraineté de la Belgique sur le territoire contesté du Moresnot et sur une partie du Moresnot prussien, elle doit renoncer en faveur de la Belgique à tous ses droits sur Eupen et Malmedy, dont la population aura droit dans les six mois de protester contre ce changement ou cette allégeance en tout ou en partie, et la décision finale sera laissée à la Ligue des nations. Une commission règlera les détails de frontière.

Le Luxembourg

L'Allemagne renonce à ses traités et ses conventions avec le grand-duché de Luxembourg; elle le reconnaît exclu depuis le 1er janvier dernier du Zollverein allemand; elle renonce à tout droit d'exploitation des chemins de fer, elle adhère à l'administration de sa neutralité et accepte d'avance tout arrangement international convenu entre les puissances alliées et associées.

La France

La rive gauche du Rhin

Tel que pourvu aux clauses militaires, l'Allemagne ne maintiendra ni fortifications ni arsenaux dans les cinquante kilomètres à l'est du Rhin; elle n'y tiendra pas de manœuvres et n'y fera pas de travaux pour faciliter la mobilisation. Dans le cas de violation, elle sera considérée comme ayant commis un acte d'hostilité contre les puissances signataires du présent traité et comme ayant eu l'intention de troubler la paix du monde. En vertu du présent traité, l'Allemagne sera tenue de répondre à toute demande d'explication que le conseil ou la ligue des nations pourra juger à propos de lui faire.

L'Alsace-Lorraine

Reconnaissance faite de l'obligation morale de réparer le tort causé en 1871 par l'Allemagne à la France et au peuple de l'Alsace-Lorraine, les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort font retour à la France avec leurs frontières comme avant 1871, à dater de la signature de l'armistice et libres de toute dette publique. Diverses stipulations déterminent les droits de citoyens et de naturalisation.

EXPROPRIATION. — Toute propriété publique ou privée des ex-souverains passe à la France sans paiement ni crédit. La France est substituée à l'Allemagne pour la propriété des chemins de fer et les droits de concessions aux tramways. Les ponts sur le Rhin passent à la France qui aura l'obligation d'entretien.

CONDITIONS ECONOMIQUES.—Pendant cinq ans les produits manufacturés d'Alsace-Lorraine seront admis sans impôt douanier en Allemagne, selon la quantité normale, et les matières à tissus pourront être importées d'Allemagne et réexportées sans impôt.

Les ports de Strasbourg et de Kehl, pendant sept ans, seront administrés par un administrateur français nommé par la commission centrale du Rhin.

D'autres clauses adaptent les dispositions générales du traité aux conditions spéciales de l'Alsace-Lorraine.

Le bassin de la Sarre

En compensation de la destruction des mines de houille du nord de la France et en paiement partiel du compte de réparation, l'Allemagne cède à la France propriété entière du bassin de la Sarre, dont la valeur sera estimée par la commission de réparations. Le bassin s'étend de la frontière lorraine réannexée jusqu'à St Wendel au nord, comprenant à l'ouest la vallée de la Sarre jusqu'à Saarholsbach et la ville de Homburg à l'est.

Le territoire sera gouverné par une commission nommée par la ligue des nations et composée de 5 membres: un Français, un natif de la Sarre, et trois représentants de nations autres que la France et l'Allemagne. Cette commission aura tous les pouvoirs qu'avait le gouvernement allemand. Les chemins de fer et les autres services publics seront administrés par la Bavière et la Prusse. La loi allemande existante sera la base de législation. Il n'y aura pas de service militaire mais seulement un service de gendarmerie locale pour le maintien de l'ordre. Le peuple conservera ses assemblées, ses libertés religieuses, ses écoles et sa langue, mais ne pourra voter que pour les assemblées locales. Ceux qui désirent changer de nationalité pourront le faire, et ceux qui voudront partir auront toute facilité de le faire quant à leurs propriétés. Le territoire formera partie de l'administration des douanes françaises.

Après quinze ans de ce régime un plébiscite sera institué par communes, pour déterminer soit la continuation du régime d'administration par la Ligue des nations, soit pour l'union avec la France ou avec l'Allemagne. Le droit de vote sera accordé à tous les habitants résidants ayant plus de 20 ans.

CHAPITRE IV

Nouvelles délimitations de frontières. — Le port de Dantzig. — L'Allemagne perd toutes ses colonies et tous ses privilèges extra-européens.

Le chapitre quatre établit l'indépendance de l'Autriche, allemande, de la Tchéco-Slovachie et de la Pologne; rectifie la frontière du Danemark et de la Prusse orientale sur une lisière de territoire où le peuple sera appelé à choisir son allégeance, et que les troupes allemandes devront évacuer.

Les délimitations de frontières sont confiées à des commissions spéciales.

Danzig devient ville libre sous la garantie de la ligue des nations, et servira de débouché maritime pour la Pologne qui obtient le contrôle de la Vistule et du réseau de chemin de fer.

Le traité de Brest-Litovsk est abrogé et l'Allemagne doit respecter l'indépendance de tous les territoires constituant l'ancien empire de Russie.

L'Allemagne doit renoncer à tous ses droits hors de l'Europe, et à toutes ses colonies. Elle doit perdre aussi tous les privilèges en Chine que lui conféraient le protocole de 1901. Il en est de même des arrangements conclus avec le royaume de Siam, la Liberie, le Maroc sous le protectorat français, l'Egypte sous le protectorat anglais, la Turquie et la Bulgarie qui étaient ses alliées. Elle doit céder au Japon tous ses droits sur la péninsule de Kia-Tchéou.

CHAPITRE V

Le désarmement général de l'Allemagne dans trois mois. — L'armée réduite à 100,000 hommes. — Fermeture des usines de guerre. — Défense d'établir la conscription. — La rive gauche du Rhin ne pourra être fortifiée. — L'exécution des conditions est confiée à une commission inter-alliée. — L'armement naval réduit à quelques unités. — Plus de sous-marins et de zeppelins.

Dispositions militaires

DESARMEMENT.—Pour rendre possible une limitation générale des armements de toutes les nations, l'Allemagne devra observer toutes clauses concernant l'armement de terre, de mer et des airs. La démobilisation de l'armée allemande doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent la conclusion de la paix. Sa force militaire ne devra pas dépasser 100,000 hommes, y compris 4,000 officiers, répartie en sept divisions d'infanterie au plus et trois de cavalerie, et cette armée servira exclusivement au maintien de l'ordre intérieur et la garde des frontières. Les divisions ne pourront pas être groupées en plus de deux corps d'armée.

ETAT-MAJOR.—Le grand état-major allemand est aboli. Le service administratif de l'armée est réduit à un dixième de son effectif de 1913. Les fonctionnaires d'Etat, tels qu'officiers de douane, gardes des ports et autres gardes, ne pourront pas dépasser le nombre de leur effectif de 1913. Les gendarmes et policiers locaux ne pourront être augmentés qu'avec l'augmentation de la population. Et tous ceux-ci ne pourront être réunis pour entraînement militaire.

ARMEMENT.—Tous les établissements pour fabriquer, préparer des armes ou servir d'entrepôts, sauf ceux qui sont spécifiquement exceptés, devront être fermés dans les trois mois de la

(A suivre en 5ème page)

Suite de la quatrième page

signature de la paix et le personnel sera congédié. L'exacte limite de l'armement et de munitions concédés à l'Allemagne est fixé en détail et tout le surplus doit être livré ou détérioré. La fabrication ou l'importation de gaz asphyxiants ou autres est défendue aussi bien que l'importation d'armes, de munitions et de matériel de guerre.

PAS DE CONSCRIPTION.— La conscription est abolie en Allemagne. L'armée sera formée de volontaires s'engageant pour douze ans. Les officiers restant en service doivent s'engager à servir jusqu'à l'âge de 45 ans, et les nouveaux officiers doivent s'engager à servir pendant vingt-cinq ans. Toutes les écoles militaires, sauf celles qui sont absolument indispensables pour les unités militaires permises devront disparaître en Allemagne, deux mois après la paix.

PAS DE MILITARISME.— Aucune association, telles que sociétés de soldats licenciés, clubs de tir ou d'amateurs, établissements d'éducation ou universités ne pourront s'occuper de choses militaires. Toute mesure de mobilisation est défendue.

PAS DE FORTIFICATIONS. Toutes les fortifications situées en territoire allemand dans une zone de 50 kilomètres à l'est du Rhin seront démantelées dans les deux mois. Les fortifications sur la frontière du sud et de l'est pourront être maintenues.

EXECUTION DE CES CONDITIONS.— Les commissions de contrôle inter-alliées verront à l'exécution de ces conditions pour lesquelles une limite de temps est fixée ne dépassant pas trois mois. Elles pourront établir leurs quartiers généraux au siège du gouvernement allemand et se rendre à toutes parties de l'Allemagne. L'Allemagne doit leur fournir toutes les facilités, payer leurs dépenses et aussi les dépenses de l'exécution du traité, y compris la main-d'oeuvre et le matériel nécessaires à la démolition, la destruction ou la remise du matériel de guerre.

Dispositions navales

DEMOBILISATION.—La marine allemande doit être démobilisée dans une période de deux mois après la paix. L'Allemagne ne gardera que 6 navires de ligne, 6 croiseurs légers, 12 destroyers, 12 torpilleurs, et pas de sous-marins de guerre ou de commerce avec un personnel de 15,000 hommes y compris les officiers, et sans force de réserve d'aucune sorte.

Le service dans l'armée de terre ou la marine est défendue pour ... le recrutement des officiers soumis aux mêmes conditions. Tous les vaisseaux de guerre allemands dans les ports étrangers seront livrés et les alliés décideront de la façon dont ils en disposeront.

SOUS-MARINS. — L'Allemagne doit livrer tous ses sous-marins, ... 42 destroyers modernes, 50 torpilleurs modernes ... vaisseaux de guerre ... y compris les ... devront être produits. Les ... cuirassés permis à l'Allemagne ne devront pas être de plus de 10,000 tonneaux.

MINES.— L'Allemagne devra enlever les mines dans la mer du Nord et la Baltique. Toutes les fortifications allemandes sur la Baltique devront être démolies. Les autres défenses côtières sont permises mais ni le nombre ni le calibre des canons ne pourra être augmenté.

LE SORT D'HELIGOLAND. Les fortifications, les établissements militaires et les ports de l'île d'Heligoland et de Dunes seront détruits sous la surveillance des alliés par les Allemands et à leurs frais et ne pourront être reconstruits.

COMMUNICATIONS. —Pour une période de trois mois après la paix, les puissantes stations de télégraphie sans fil à Nauen, Hanovre et Berlin n'auront pas la permission d'envoyer de messages autres que pour fins commerciales et sous le contrôle des gouvernements alliés et associés, et il ne devra plus s'en construire.

PLUS DE ZEPPELINS.— L'Allemagne ne pourra garder que cent hydroplanes non armés jusqu'au 1er octobre. Elle ne pourra plus garder de dirigeables. Le personnel de l'aviation sera déterminé dans deux mois excepté pour 1000 hommes et officiers retenus jusqu'au mois d'octobre. On ne permettra pas de champs d'aviation ou de hangars de dirigeables à moins de 150 kilomètres du Rhin, ou des frontières est et sud. Les installations existantes dans ces limites seront détruites.

La fabrication d'avions ou de parties d'avions est défendue pour six mois. Tout le matériel d'aviation militaire et naval tombant sous cette définition doit être livré dans les trois mois.

CHAPITRE VI

Le repatriement des prisonniers de guerre et le respect des tombes

PRISONNIERS DE GUERRE.—Le repatriement des prisonniers allemands et des civils internés doit se faire sans délai et aux frais de l'Allemagne. Les alliés se réservent le droit de retenir certains officiers allemands. Tout le repatriement est conditionné à la libération immédiate de tous les sujets alliés encore en Allemagne. L'Allemagne devra fournir toutes les informations requises concernant les prisonniers de guerre et au sujet des punitions à imposer aux officiers allemands qui ont maltraité les nationaux alliés. L'Allemagne doit remettre tout ce qui appartient aux prisonniers alliés.

Des deux côtés on devra respecter et entretenir les tombes de soldats et de marins inhumés en territoire étranger, et fournir toutes les informations possibles aux parents et amis.

CHAPITRE VII

Le Kaiser cité à comparaître. — La responsabilité de la guerre. — L'Allemagne devra réparer tous les dommages. — Une note formidable à payer. — Une commission de réparation est instituée. — Indemnité navale.

LE KAISER.—Les puissances alliées traduisent publiquement en justice Guillaume II de Hohenzollern, ci-devant empereur d'Allemagne, non pour offense contre la loi internationale, mais pour offense souveraine contre la morale internationale et la sainteté des traités.

RESPONSABILITES. —L'Allemagne en son nom et au nom de ses alliés accepte la responsabilité des pertes et dommages auxquels ont été soumis les alliés par suite de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'ennemi.

DOMMAGES. — L'obligation totale de l'Allemagne à payer du fait des dommages sera déterminée et lui sera annoncé au plus tard le 1er mai 1921 par une commission inter-alliée de repatriement. En même temps une échelle de paiements répartis sur trente ans pour satisfaire à cette obligation lui sera présentée. Des délais pourront être accordés en certains cas. L'Allemagne reconnaît irrévocablement la pleine autorité de cette commission, consent à lui fournir tous les renseignements nécessaires et à passer les lois nécessaires pour se conformer à ses demandes. Elle s'engage de plus à remettre aux alliés certains articles qui peuvent être identifiés.

RESTAURATION. — Comme premier pas vers la restauration, l'Allemagne paiera d'ici deux ans 20 billions de marks en or, navires, marchandises ou d'après d'autres modes spécifiques de paiement. Bien que le grand total des dommages à charge contre l'Allemagne puisse excéder sa capacité de payer, elle devra donner compensation pour tous les dommages causés au civil compris dans les sept catégories principales suivantes:

(1) Dommages personnels infligés aux civils par des actes de guerre, directement ou indirectement.

(2) Dommages par cruautés sur ordres de l'Allemage dans les territoires occupés.

(3) Dommages causés par mauvais traitement des prisonniers.

(4) Dommages aux nations alliées représentés par les pensions militaires nécessitées à la signature de ce traité.

(5) Dommage à la propriété autre que le matériel militaire et naval.

(6) Dommages aux civils par travail forcé.

(7) Dommages sous forme de taxes ou d'amendes imposées par l'ennemi.

La commission de réparation verra à ce que l'Allemagne impose les taxes nécessaires. Les Alliés pourront imposer des mesures économiques et financières pour exiger le paiement.

COMMISSION DE REPARATION.—La commission se composera d'un représentant des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Belgique et en certains cas du Japon et de la Serbie. Les autres puissances auront voix consultative lorsque leurs réclamations seront en cause.

La Commission aura ses quartiers généraux à Paris et aura le contrôle général de tout le problème de réparation.

L'INDEMNITE. — L'intérêt sur la dette de l'Allemagne sera de 5 pour cent à moins que la commission fixe un autre taux plus tard.

Les versements à effectuer seront de 20 milliards de marks en or d'ici le 1er mai 1921, sans intérêt; 40 milliards de marks, à 2½ pour cent, en 1921 et 1926; et 40 milliards à 5 pour cent, plus un fonds d'amortissement à 1 pour cent d'après les conditions que déterminera la commission.

INDEMNITE NAVALE.— L'Allemagne reconnaît aux Alliés le droit d'être indemnisés, tonne pour tonne et classe pour classe pour tous les bateaux marchands perdus ou avariés dans la guerre. Elle devra construire des bateaux pour le compte des Alliés et restituer tous ceux qui sont en sa possession.

PAIEMENTS EN MARCHANDISES.—Pour un certain nombre d'années l'Allemagne devra fournir en paiement à la commission de réparation, du charbon, des produits de goudron, des teintures et des produits chimiques.

POUR LES REGIONS DEVASTEES.—L'Allemagne devra employer directement ses ressources économiques à la restauration physique des régions envahies. La commission de réparation est autorisée à obliger l'Allemagne de remplacer les articles détruits par livraison de bestiaux, machineries, etc et de fabriquer les matériaux nécessaires à la reconstruction, le tout en tenant compte des besoins domestiques essentiels de l'Allemagne elle-même.

CHAPITRE VIII à XIII

Règlementation du commerce, des finances et des voies de communication.

Ces chapitres concernent le commerce, la finance, les transports et voies de communications par terre, par eau et dans les airs.

L'Allemagne est soumise à diverses restrictions d'ordre technique qu'il serait trop long de donner ici.

Le canal de Kiel devient libre et des règlements spéciaux sont institués pour la navigation sur les fleuves internationaux, l'Elbe, l'Oder, le Niemen, le Danube, le Rhin et la Moselle.

Le traité proclame la liberté des airs.

CHAPITRE XIII

La question du travail. — Mécanisme particulier sous le contrôle de la Ligue des Nations. — Première conférence internationale en octobre à Washington.

Le chapitre 13 est consacré à la question du travail.

La Ligue des nations s'engage à établir une conférence internationale annuelle du travail et un bureau international.

CONFERENCE INTERNATIONALE.—La conférence se compose de quatre délégués de chaque Etat: deux représentant le gouvernement; un les patrons, et un les ouvriers. Les décisions prises n'auront pas force de loi mais serviront de recommandations aux différents gouvernements.

BUREAU INTERNATIONAL.—Le bureau international du travail est établi au siège de la Ligue pour recueillir des données et préparer le travail de la conférence. Il publiera un bulletin en français et en anglais et peut-être aussi en d'autres langues. Chaque Etat fera rapport des mesures prises pour exécuter les conventions acceptées. L'Exécutif du bureau se compose de 24 membres: douze représentant les gouvernements, six les patrons, et six les ouvriers, nommés pour trois ans.

PLAINTES.—Si un gouvernement n'a pas rempli la convention à laquelle il fait partie, l'Exécutif peut s'enquérir auprès de ce gouvernement et au cas de réponse non satisfaisante il publie la plainte avec commentaires.

Une plainte de la part d'un gouvernement à un autre peut être référée par l'Exécutif à une commission d'enquête nommée par le secrétaire général de la Ligue. Si le rapport de la commission n'amène pas de résultat satisfaisant, l'affaire est portée à une cour internationale de justice pour décision finale. Le principal point d'appui pour obtenir exécution de la loi sera la publicité avec possibilité de sanction économique.

La première réunion de la conférence aura lieu en octobre 1919, à Washington pour discuter la journée de 8 heures ou la semaine de 48 heures, la prévention du manque d'emploi, l'extension et l'application des mesures adoptées à la convention internationale de Berne en 1906 défendant le travail de nuit pour les femmes et l'emploi du phosphore blanc dans la confection des allumettes, l'emploi de femmes et d'enfants pour ouvrage de nuit ou nuisible à la santé, ou l'emploi de femmes avant ou après la naissance d'enfants, et l'emploi d'enfants quant au minimum d'âge.

NEUF CLAUSES.—Ces clauses portent sur la journée de huit heures, la journée de repos par semaine, l'abolition du travail des enfants, l'égalité de salaire pour les femmes et les hommes pour un même travail, traitement égal de tous les ouvriers y compris les étrangers, droit d'association, et système d'inspection auquel les femmes devront prendre part.

CHAPITRE XIV

Les garanties exigées de l'Allemagne. — Occupation de la rive droite du Rhin et des ponts pendant quinze ans. — Retrait des troupes sur la frontières orientale.

Garanties

DANS L'EUROPE OCCIDENTALE.—Comme garantie pour l'exécution du traité, le territoire allemand à l'ouest du Rhin, ainsi que les ponts seront occupés par les troupes des Alliés durant quinze ans. Si les conditions sont fidèlement remplies par l'Allemagne, certains districts y compris les ponts de Cologne seront évacués à l'expiration de cinq ans; certains autres districts, y compris le pont de Coblentz et les territoires les plus rapprochés de la frontière belge seront évacués après dix ans, et le reste, y compris le pont de Mayence, sera évacué après quinze ans.

Si la commission interalliée de réparation constate que l'Allemagne n'a pas rempli, en tout ou en partie, ses obligations, soit durant l'occupation ou après l'expiration des quinze années, les territoires mentionnés seront de nouveau occupés immédiatement. Si après l'expiration des quinze années l'Allemagne se conforme à toutes les dispositions du traité les troupes d'occupation seront aussitôt retirées.

DANS L'EUROPE ORIENTALE.—Toutes les troupes allemandes actuellement dans les territoires à l'est de la nouvelle frontière retourneront aussitôt que les gouvernement alliés le jugeront à propos. Ces troupes devront s'abstenir de toutes réquisitions et ne devront pas nuire aux mesures de défense nationale prise par le Gouvernement concerné. Toutes les questions non prévues concernant l'occupation seront déterminées par convention subséquente.

CHAPITRE XV

L'Allemagne devra accepter les conditions des Alliés au sujet de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Turquie.

VALIDITE DES TRAITES.—L'Allemagne s'engage à reconnaître la pleine validité des traités de paix et des conventions additionnelles qui seront conclues avec les alliés de l'Allemagne, et à accepter les décisions prises concernant les territoires de l'Autriche-Hongrie, de la Bulgarie et de la Turquie, et de plus elle s'engage à reconnaître les nouveaux Etats dans les frontières qui leur seront assignées.

RATIFICATION DU TRAITE.—L'Allemagne s'engage à ne pas présenter de réclamations pécuniaires contre les Alliés basées sur affaires antérieures à la mise en vigueur du traité. L'Allemagne accepte toutes les sentences de cours d'adjudication au sujet de navires allemands ou de marchandises. Les Alliés se réservent le droit d'examiner toutes les décisions des cours d'adjudication allemandes.

Le présent traité, dont les textes français et anglais sont également officiels, sera ratifié et les ratifications déposées à Paris aussitôt que possible. Le traité viendra en vigueur sous tous rapports pour chaque puissance à la date de déposition de sa ratification.

Direction: J. L. BERNARD

L'Hirondelle de Ponteix

Administration: Ad. LIBOIRON

[illegible] ANNEE PONTEIX, Sask., MERCREDI 14 MAI No 19

[illegible] DU JOUR

[illegible] Né vers 202 en Thé[illegible] soldat païen il fut [illegible] de la charité des chré[illegible] se convertit et se retira [illegible] astère. Il eut une gran[illegible] et fit de nombreux pro[illegible] mourut à l'âge de cent[illegible]

[illegible] fille du roi d'Angle[illegible] elle refusa la couronne [illegible] religieuse au couvent de [illegible]

[illegible] DE L'HIRONDELLE

[illegible] sympathique impatience de [illegible] elle se hâte de re[illegible] au milieu d'eux. Elle [illegible] d'avoir été trempée du[illegible] par les bonnes [illegible] assuré la germination [illegible] tout si bien pousser les [illegible] est joyeuse aussi de pou[illegible] à ses lecteurs, les [illegible] qu'elle a reçues, [illegible] le constater par ses [illegible] et d'annoncer en même [illegible] l'arrivée d'un nou[illegible] collaborateur en la personne de M. [illegible] J. L. Bernard, qui veut bien, devant les instances de M. le curé en accepter la direction. Accordé par la [illegible] de Monseigneur Mathieu comme assistant à M. l'abbé A. Royer qui l'avait connu et apprécié pendant la Semaine Sainte, il sera certainement pour lui un auxiliaire [illegible] devant les lourdes charges de cette grande paroisse avec toutes ses œuvres et toutes ses missions. M. le curé le présentant à ses paroissiens le dimanche 27 avril en termes élogieux disant bien que sans parler des connaissances acquises par M. l'abbé Bernard durant son séjour en France, en Belgique et à Rome, seul le choix qu'en a fait notre vénérable Archevêque suffirait à le recommander. Nous espérons qu'il se plaira dans cette paroisse et lui souhaitons au nom de tous la plus cordiale bienvenue.

L'HIRONDELLE

Réponse de M. l'abbé Bernard. Oui, certes, je me plairai, je me plais déjà beaucoup dans cette belle paroisse canadienne, qui me surprend encore, malgré tout le bien que j'en avais entendu dire depuis la province de Québec. Vraiment l'on se croirait ici sur les rives du Saint-Laurent, dans nos meilleures populations: le français parlé partout, un Couvent, un Hôpital tenus par des religieuses bien dévouées; l'église remplie aux deux messes, les communions nombreuses et fréquentes, musique et bons chants, etc. Aussi je ne puis m'empêcher d'admirer la fondation, le développement et la sage organisation de cette paroisse de Notre-Dame de Ponteix, par M. l'abbé A. Royer, son curé fondateur. Devant une telle charge, on comprendra que j'accepte en hésitant la direction de l'*Hirondelle* qui me charmait déjà avant mon arrivée ici. Je crains d'en alourdir le vol; mais pourtant, puisque M. le curé le désire, je m'y appliquerai de tout cœur, comme du reste à toutes les œuvres de la paroisse et chacun pourra du moins compter sur ma bonne volonté et mon entier dévouement.

J. L. BERNARD,
Ass.-Curé.

DIVERS

Mariage.—Le 22 avril M. Azarie Liboiron épousait dans la chapelle du couvent Mlle Blandine Cloutier. Les témoins étaient MM. Tancrède Cloutier et Adrien Liboiron.

Sépulture.—Siméon Danis, âgé de 8? ans. En même temps que ce dernier était gravement malade sa belle-fille Mme Moïse Danis, mais les bonnes sœurs de l'hôpital où elle fut transportée la remirent promptement. Une enfant de 2 ans et demi, Marie-Paule Bonneville a aussi été enlevée à sa famille qui nous arrivait de l'Est

Baptêmes. Joseph-Rolland-Aleide, fils de Georges Poisson et de Bernadette Jacques. Parrain: Edouard Carignan; marraine: Clara Carignan.

-Joseph-Gérard, fils d'Ernest Beauchamp et de Cora Hazelton. Parrain, John Beauchamp; marraine, Annie Beauchamp.

-Marie-Marguerite-Lydia-Anita fille d'Eudor Durenult et d'Aurore St-Cyr. Parrain et marraine, M. et Mme Oscar St-Cyr.

-Marie-Hélèna-Emma, fille de Joseph Loiselle et d'Antonia Parisien. Parrain: Jean Charron; marraine: Rose-Anna Parisien.

Marie-Cécile-Corinne, fille de Louis Pelchat et d'Aurore Bonneville Parrain: Wilfrid Pelchat; marraine: Corinne Privee

VISITES.- Nous avons eu le plaisir de voir à Ponteix durant la quinzaine, MM. les abbés Bois, curé de Meyronne; Dubois, curé de Laflèche; Baccio-chi, curé de Vaugnard; Meindre, curé du Lac Pelletier, auxquels M. le curé de Ponteix et son assistant rendaient visite quelques jours après. Ces deux messieurs sont allés visiter aussi le village d'Aneroïd pour annoncer aux anglais catholiques de la région que les premiers et troisièmes dimanches du mois aura lieu, à 8 heures dans l'église de Ponteix, une messe spéciale pour eux, où ils entendront prêcher en anglais et pourront eux-mêmes jouer de l'orgue et chanter. Mme Hinman s'est déjà révélée, le 4 mai, comme une excellente organiste, et nous a chanté un magnifique *O Salutaris*. M. l'abbé Bernard est tout particulièrement chargé par M. le Curé des mission et des catholiques de langue anglaise.

—Les exercices du mois de Marie qui se faisaient dans la chapelle du couvent les années précédentes se font maintenant dans l'église paroissiale avec le concours d'un beau chœur de jeunes filles spontanément formé au premier appel.

- Des trottoirs très-bien conditionnés viennent d'être construits dans la plupart de nos rues: c'est une bonne amélioration pour le village

- M. O. Laflamme nous revient des Etats en bonne santé ainsi que sa dame et reprend la gérance de la Pharmacie du Dr Lupien.

-Bien d'autres familles canadiennes nous arrivent. On verra par exemple dans nos annonces, remplaçant un anglais à la cour à bois "Citiziens" M. Henri Parent, précédemment à Gravelbourg 2 années, et possédant une bonne expérience dans le métier.

Le Comité de l'*Hirondelle* a tenu le 4 une assemblée d'amis en vue d'en assurer l'existence. D'intéressantes considérations y ont été faites de bonnes mesures y ont été adoptées. M. Liboiron en a profité pour remercier M. le Curé A. Royer du dévouement qu'il a montré dans sa fondation et son maintien. Mais ce qu'il n'a pas dit c'est qu'il a été lui-même le digne collaborateur de son curé. Qu'il prenne donc sa part des remerciements, comme tous nos annonceurs.

--La soirée théâtrale du 27 a été parfaitement réussie, on y a ri d'un bout à l'autre. Ouverture de piano par Mlle Perron. "Le diner interrompu", comédie en 2 actes. Le rôle de M. Plumet était interprété par P. Cornet, ceux de Jocrisse et de son cousin Laflute par L. Larochelle et A. Desautels; de M. Vincent par A. Tourigny et de l'officier par R. Larochelle. Scène comique par Mlle Trottier, chansons choisies, accompagnées par Mlle Bleau, exécutées par Mme A. Désautels et MM. Bleau et A. Jutras. Remarqué, à côté de M. l'abbé Bernard, de M. le Maire, et du Dr Lupien, le Dr Jutras, de Kincaid, très surpris comme son collègue des nouvelles maladies dont les sieurs Jocrisse et Laflute leur attribuaient la découverte! M. le Curé était occupé dans les coulisses. Les bénéfices de la soirée ont donné une part du piano, un petit présent à l'hôpital, un calice à l'église et un fond de réserve pour le Cercle de Jeunesse.

LETTRE INTERESSANTE

Chers Parents,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que je suis assez bien rémis de ma maladie, c'est vous dire que les Révérendes Sœurs m'ont bien soigné et se sont bien dévouées pour moi. J'étais atteint de névralgies, et j'avais eu une chute de pleurésie en Allemagne qui m'avait bien affaibli. Il y a ici à l'hôpital des bonnes Sœurs beaucoup de différence avec les hôpitaux allemands où j'ai passé trois semaines dans des mauvais soins et de grandes brutalités.

Je suis heureux d'avoir tenu tête aux boches quoique prisonnier. Comme je m'étais foulé le genou droit et que j'avais deux petits éclats d'obus dans le côté du même genou, et comme je n'avais jamais voulu leur donner les renseignements qu'ils me demandaient, ils s'étaient avisés, de m'enfermer dans une cellule où j'avais de l'eau jusqu'à moitié de la poitrine, trois jours durant sans boire ni manger et sans pansements à la plaie. Je ne pouvais ni m'asseoir ni me coucher, le genou enflait comme la tête avec deux trous béants qui ne tardèrent pas à s'envenimer. Je souffrais horriblement: c'était dans la grande prison de Rethel dans les Ardennes. Enfin les boches me sortirent et m'obligèrent à faire 20 kilomètres à pied dans cet état entre deux camarades qui me soutenaient. On me mit dans une infirmerie exposée aux bombardements mais qui valait encore mieux que l'eau glacée et empoisonnée. Un major boche vint m'examiner, il parlait français et commença par m'insulter en me traitant de "cochon de français" pardonnez-moi l'expression! Il regarda mon genou, y fit mettre un pansement de papier et me laissa en plan. Quatre jours plus tard on m'appela à la salle d'opération, et sans m'endormir, debout on me fit étendre le genou pour en arracher les éclats: le major s'y prit en trois fois avec des pinces en arrachant la chair avec les éclats. Je ne pouvais vraiment m'empêcher de crier, il me gifflait pour me faire taire. A Schneidmuhl où je restais trois semaines on brûlait de me couper la jambe, mais grâce à mon entêtement je l'ai sauvée cette pauvre jambe. Je me voyais frais derrière les chevaux de l'Ouest avec une jambe de bois. Et je l'ai encore ma petite jambe et je marche comme auparavant, grâce à Dieu!... etc.

Raphaël COUSIN.

Cette lettre de notre compatriote, le brave Raphaël, se passe de commentaires. On remarque seulement avec une égale indignation qu'il était obligé d'écrire toujours d'Allemagne, qu'il était bien!

ATTENTION!

Notre ami Dan Dupuis nous apprend que notre député provincial, M. Géo. Spence sera à Ponteix le samedi soir 17 mai où il fera une communication très-intéressante pour les Canadiens-français. M. Dan Dupuis s'est aussi assuré pour ce jour-là le concours de l'un des principaux orateurs des Grain Growers. Les gens viendront de loin, ne manquons pas d'assister à cette assemblée!

ANNONCES.—Comme on le voit le nombre de nos annonces a encore augmenté. Nous en attendons d'autres qui n'étaient pas prêtes. Veuillez donc chers lecteurs aller voir nos annonceurs et les encourager. Il faut nous soutenir les uns les autres.

LES ENFANTS TERRIBLES

Lili se fait peser. Elle se met sur a bascule et offre un sou à la femme qui pèse: "C'est deux sous, dit celle-ci. Eh bien répond Lili, tu ne me pèseras que pour un sou, tu ne me diras que la moitié de mon poids!

La guerre a coûté mille milliards

Les experts américains évaluent le coût total de la guerre à 200 milliards de dollars. Les Etats-Unis, depuis le 6 avril 1917 jusqu'au 30 juin 1919, auront dépensé 30 milliards 250 millions de dollars.

Les frais de la guerre pour les Américains se montent aux trois quarts de ce qu'a dépensé la Grande-Bretagne, soit 40 milliards 640 millions de dollars dépassant d'un quart les dépenses de la France, soit approximativement 23 milliards 400 millions de dollars, arrivant à presque le double de la dette italienne, soit 13 milliards de dollars.

Les frais de la guerre qui s'élevaient, totalisés, à 10 milliards de dollars annuellement en 1914, en 1918 atteignaient 70 milliards de dollars.

Le rôle de la Franc-Maçonnerie

Dans la revue "la Foi catholique", de Paris, livraison de mars, Mgr Emile Jouin, chanoine-curé de S.-Augustin de Paris, fondateur de la "Revue internationale des Sociétés secrètes", pose en thèse la double affirmation suivante: 1o "C'est la Franc-Maçonnerie qui, d'accord avec l'Allemagne, a engendré cette guerre" (1914-1918), selon le mot historique de Claire Ferchaud; 2o "C'est la Franc-Maçonnerie, américaine, française, anglaise, etc., aussi bien qu'allemande, qui aujourd'hui sabote la paix, par la Société des nations et le laïcisme, au profit de l'Allemagne et de la Révolution sociale universelle". Et par une dissertation habile autant que savante, l'éminent auteur démontre le bien fondé de sa proposition.

(L'Action Catholique)

Le Canada sera représenté à Washington

La Chambre fédérale a voté un crédit de $50,000 pour une représentation permanente du Canada à Washington. On sait que le nom de M. Borden a déjà été mentionné comme prochain ambassadeur.

C'est qu'est Lenine, le chef de la Révolution russe

Né à Simbirsk, en 1870, Lénine est le fils d'un conseiller d'Etat russe et il a été élevé dans la religion russe schismatique.

Sans être un homme de génie, Lénine est un homme instruit et une volonté. Au physique, c'est un petit homme lourd et chauve avec une courte barbiche. On le dit désintéressé, ordonné dans sa vie privée et regulier dans sa vie conjugale, ce qui est une rareté dans le milieu corrompu où il vit.

Mais pour arriver à son but, qui est d'établir la révolution mondiale, il ne se laisse arrêter par aucune considération d'humanité. Il ne reculerait pas un instant devant un massacre qu'il croirait utile au succès de sa cause.

Lénine, impitoyable, froid et inflexible apôtre de la doctrine marxiste, est un homme haï et redouté, mais au dire du *Times*, non méprisé des Russes non bolchevistes.

C'est lui le véritable théoricien de la révolution russe; les autres n'en sont guère que les exécuteurs, agissant dans le but de satisfaire leurs haines privées, leurs instincts sanguinaires et leurs jouissances brutales. Une population de 180 millions d'habitants, ignorante et hostile, mais sans défense, est terrorisée par les hordes de Lénine. Tel est le tableau de la Russie actuelle.

Le nouveau régime des liqueurs dans la province de Québec

Le nouveau régime des liqueurs dans la province de Québec est entré en vigueur le 1er mai. La bière et le vin peuvent être vendus librement là où n'existe pas la prohibition locale, mais les spiritueux ne peuvent être obtenus que par ordonnance de médecin.

D'après les nouveaux règlements, Montréal peut avoir 250 hôtels et restaurants et 350 magasins autorisés à vendre de la bière et du vin. Les bars sont abolis.

A Québec, on fait circuler des pétitions pour le rappel de la loi Scott (prohibition totale) et il semble que la majorité de la population soit en faveur de la bière et du vin.

Feuilleton du Patriote

La Grande Amie

PAR PIERRE L'ERMITE

No. 19 *Ouvrage couronné par l'Académie Française*

(*Suite*)

[illegible] se recule avec un vé[illegible] effarement au fond des [illegible]

—Qu'as-tu?... demande Jacques [illegible]

—Rien!

[illegible] je n'ai pas pu faire autre[illegible]

—Oh! je sais bien... On ne fait [illegible] ce que l'on veut!.. et [illegible] c'est que...

[illegible] tout de suite si [illegible] le plancher de ces [illegible] les pieds!

[illegible]

[illegible] se rassied... puis. [illegible] son éventail: [illegible] qui vient [illegible]

[illegible] proteste Jac[illegible]

[illegible] la *première* [illegible] royalement. [illegible] en effet, devant [illegible] toute droite [illegible] sombre. [illegible] évidente de rap[illegible] faite tout à [illegible] elle était oubliée: [illegible] Monsieur de [illegible] la *première* valse.

[illegible] hésita de[illegible] impolitesse évidente. [illegible] avec Alberte. [illegible] des négociations pour [illegible] Mais Jeanne, [illegible] son frère, lui mur[illegible] avec ce ton [illegible] les femmes à [illegible]

—Va donc, Jacques!... Tu la [illegible] ce n'est vraiment [illegible] Allons, dépêche-toi!...

[illegible] Jacques, mécontent de [illegible] de la soirée, de [illegible] va s'incliner de[illegible] l'emmène à son [illegible]

[illegible] son coin, refuse [illegible] sous l'éter[illegible] fatigue: et, les [illegible] tristes, suit les jeu[illegible] passent et repassent [illegible] dans les arabes[illegible] de la danse: quel [illegible] forment!... Jac[illegible] la taille hau[illegible] façon impeccable: [illegible] Alberte, au [illegible] au plaisir [illegible] complètement [illegible] devine qu'elle se [illegible] bras du jeune [illegible] qu'il sera son maî[illegible] l'être!..

[illegible] cadre factice, fait [illegible] cette lumière écla[illegible] courant de musique [illegible] dans cette folle gri[illegible] Alberte triom[illegible] pendant que Jeanne pense [illegible]

[illegible] Odile, comme elle a [illegible] pas venir!...

[illegible] Jacques de [illegible] rejoignit sa sœur, [illegible] de partir.

[illegible] cela ne te coûte [illegible] demande Jeanne.

Jacques ne répondit pas.

Mais à peine eurent-ils quitté [illegible] qu'Alberte, en toilette de [illegible] passa dans une pièce voisine. [illegible] à la vitre froi[illegible] regarda [illegible] coupé de M. de la Ferlandière qui lentement, au [illegible] de ses chevaux superbes, ve[illegible] se ranger devant le perron.

Une dernière fois, elle entrevit le jeune homme qui avait jeté une [illegible] sur son habit: elle le regar[illegible] pendant qu'il s'effaçait pour [illegible] à sa sœur le temps de s'ins[illegible] puis des yeux, elle suivit longuement dans l'obscurité la voiture qui s'éloignait...

Quand tout fut fini, que le bruit [illegible] de l'attelage cessa de se fai[illegible] entendre dans la campagne, [illegible] Alberte releva la tête: au ciel, une poussière infinie d'étoiles brillaient doucement dans l'azur silencieux... Alberte leur sourit pour la première fois de sa vie.

—Qui sait?.. dit-elle tout bas, en laissant retomber le lourd ri[illegible] oui... qui sait?... j'ai peut-[illegible] la même!

[illegible] légère comme un oiseau, elle revient dans les salons, et s'assied, toute rêveuse, dans un coin.

Son père, trouvant qu'elle néglige un peu trop tôt ses devoirs de maîtresse de maison, vient à elle:

—Tu ne danses pas..?

—Je ne danse *plus*.

—Tu es malade..?

—Non... je suis, au contraire, heureuse... oh! si heureuse!!.

CHAPITRE XII

Le lendemain, dès 2 heures, Odile en était à entendre son cinquième compte rendu de la soirée des Harmnster... et quels comptes rendus!

D'abord, elle en avait ri; mais quand, coup sur coup, on lui eut présenté les choses avec une frondaison inattendue de détails, et surtout avec cette suprême perfidie que possède la femme dans le maniement de certaines passions, Odile arriva, presque malgré elle, à se poser quelques timides interrogations qu'elle repoussa tout de suite comme indignée d'elle-même; puis elle s'étonna de leur insistance, favorisée d'ailleurs par le tour perpétuel que prenaient les allusions de la conversation; alors, ce qui était plus grave, et obéissant en cela à un penchant de sa nature, Odile fit la chose sienne, ne posa plus aucune question, et découragea l'entrain des bonnes petites amies par une indifférence extérieure absolue.

Jacques et sa sœur arrivèrent assez tard à l'Abbaye. Les visites battaient leur plein, car le lundi était jour de réception d'Odile et de sa tante.

On prit le thé, et, là encore, malgré l'attention anxieuse avec laquelle Odile essayait de faire dévier des récits et des plaisanteries qui l'angoissaient, elle dut boire le calice jusqu'au fond, jusqu'à la lie, car le coup de pied de l'âne lui fut donné par la vieille demoiselle Desbougit, une sorte de fausse dévote qui se chargeait de faire largement payer au prochain le peu qu'elle se figurait accorder à Dieu.

Jacques semblait gêné, presque mécontent. Jeanne était encore moins en train; et, en dépit de tous leurs efforts, pour la première fois peut-être il y eut ce soir-là entre les jeunes gens une sorte de contrainte, tissue de tout petits malentendus, mais qui allaient grandir encore en arrière-pensée par l'abstention silencieuse de chacun.

Quand tout le monde fut parti, Odile, très douce et très maîtresse d'elle-même pendant la réception, se jeta dans un coin du salon en un geste brusque de détente, et, les deux mains croisées sur ses genoux, les yeux fixés dans le vide en une douloureuse intensité d'interrogation, se murmura pour la vingtième fois la même question:

—Serait-ce donc vrai?...

Serait-il vrai, comme tout le monde vient de l'insinuer, qu'Alberte a vaincu Jacques hier soir, par le rayonnement superbe de sa beauté?... Serait-il vrai qu'ils ont causé longuement ensemble et à l'écart comme d'anciens amis?... qu'Alberte a presque affiché M. de la Ferlandière par la manière dont elle lui a demandé de dire quelque chose répondant aux idées émises par les amis personnels de son père?.. par la façon heureuse dont elle a valsé avec lui le *premier* et le *seul*... et surtout par sa disparition presque complète de la soirée dès que Jacques en fut parti?...

Et surtout, pourquoi Jacques s'était-il prêté, en une soirée officielle, à une telle manœuvre, lui, l'homme de caractère, chez lequel tous les actes avaient une indiscutable signification?...

Elle, Odile, n'est donc rien pour lui..? rien qu'une petite fille qu'on protège?.. Et il n'a pas pensé, dans son âme, délicate pourtant, qu'il lui ferait mal, à elle, sa petite amie?...

...Va-t-elle une seconde fois se sentir toute seule sur la terre... presque à l'étroit dans un cœur où se dresse maintenant une rivale..?

...Rivale?.. le vilain mot!... auquel jamais elle n'avait pensé...

...Après tout..., c'est le droit de Jacques: il est son protecteur et son ami, sans doute: mais a-t-il jamais pensé à entrer davantage dans sa vie?.. à elle, l'orpheline de l'Abbaye?...

Donc, même dans cette surprise indiciblement douloureuse, la personnalité de Jacques reste intacte: et c'est la première conclusion qu'Odile en dégage: il est toujours l'ami que l'on aperçoit dans un sympathique rayonnement... Seulement, voilà!.. si l'on s'habitue vite au bonheur, on s'accoutume mieux et plus encore à l'espérance, surtout quand elle pousse depuis très longtemps... loin des choses officielles... au milieu d'une nature sympathique... dans le cadre ordinaire des vies très simples:

Dans ce pays perdu, Jacques ne voyait guère qu'Odile... Il était donc logique que jusqu'à ce jour elle fût tout pour lui!

Car elle avait bien été tout, à certaines heures du moins, fugitifs instants qui ne sont peut-être que des épisodes dans la vie d'un homme, mais qui constituent le *tout* de la vie d'une femme...

Et elle se rappelle mille détails qui, rapprochés les uns des autres, esquissent d'une façon presque certaine la physionomie d'une affection...

Oui, quand elle avait été seule dans la vallée, Jacques avait dû l'aimer.. lui, le fort, malgré la fragilité de sa nature à elle... Il l'avait certainement aimée... et regardée comme la compagne future de sa vie!... Non... une femme ne se trompe pas... ou plutôt il avait cru peut-être l'aimer...

Mais aujourd'hui le désert se peuplait. Jacques avait pu comparer: il allait falloir lutter...

A cette pensée, Odile eut un geste de désespérance résignée...

Lutter..? à quoi bon..? Il y a des sentiments qui s'acceptent, mais ne s'imposent pas, et dont la déception doit s'entourer de fier silence...

Et ce fut une consolation pour elle, dans ces instants désolés, de s'être montrée bonne et douce, ce soir, de n'avoir posé aucune question, et de n'avoir livré en pâture aux invités, ni la tristesse de son visage, ni l'angoisse sainte qui lui déchirait le cœur...

...Et puis, faut-il le dire... tout au fond de son âme, elle s'attendait presque à ce malheur. Le rêve était trop beau pour durer... trop grand, peut-être aussi, car elle se sentait bien faible, pour porter sur ses frêles épaules la responsabilité du bonheur de Jacques, et l'obligation de réaliser l'idéal de femme que cet homme supérieur avait dû se former...

(à suivre

MARCHE AUX BESTIAUX de Winnipeg

Truies	$17.25
Verrats	$10.00
Légers	$17.00 à $18.25
De choix	$21.25
BOUVILLONS—	
Pesants de choix	$13.75 @ $14.50
Assez bons	$12.00 @ $13.00
Moyens	$9.50 @ $10.50
VACHES—	
De choix pour boucherie	11.25 à $11.75
Passables	$9.00 à $10.00
Ordinaires	$7.00 à $8.00
Conserve	$4.50 à $5.00
GENISSES—	
De choix pour boucherie	12.50 à $13.00
De choix pour élevage	$8.00 à $8.50
Passables	$6.50 à $7.50
ANIMAUX MAIGRES (Stockers et feeders)—	
De choix, pesants	$11.50 à $12.75
De choix légers	$9.50 à $10.75
TAUREAUX—	
De choix	$8.00 à $8.50
Bons	$7.00 à $7.50
Ordinaires	$6.00 à $6.50
BOEUFS—	
De choix	$8.00 à $9.00
Passables	$7.00 à $8.00
Moyens	$6.00 à $7.00
Ordinaires	$4.50 à $5.00
VEAUX—	
De choix, légers	$13.00 à $14.00
De choix, pesants	$9.00 à $10.00
BREBIS ET AGNEAUX—	
Agneaux de choix	$14.00 à $15.00
Brebis	$9.00 à $10.00
Béliers	$10.00 à $11.50

D. COUGHLIN & CO.

MARCHE AUX BESTIAUX de Prince-Albert

(P. BURNS & CO.)

Bouvillons de choix à partir de 1050 livres	12 à 14c
Bons bouvillons de boucherie de 1.100 à 1.200 livres	10 à 12½
Bouvillons de boucherie moyens de 900 à 1000 livres	8 à 9c
Génisses de choix	10 à 12c
Bonnes génisses de boucherie au-dessous de 1000 livres	8½ à 10c
Vaches de choix au-dessous de 1000 livres	9 à 11½

Vaches moyennes	4 à 9c
Bœufs de choix	5 à 9c
Bœufs communs	5 à 7c
Taureaux	5 à 8c
Porcs de choix	21c
Veaux	8 à 10
Béliers	12½ à 13½
Brebis	10½ à 12c
Agneaux	13½ à 14½
VOLAILLE.—	
Poulet du printemps	15c
Coqs	12c
Poulets du printemps	19c
Canards	15c
Oies	15c
Dindes	23c

MARCHE AUX GRAINS de Winnipeg

AVOINE—	
No. 2 C.W.	74½
No. 3 C.W.	71⅜
Extra. fourrage	70⅞
No. 1	68⅜
No. 2	65½
ORGE—	
No. 3 C.W.	117
No. 4 C.W.	110
LIN—	
No. 1 N.W.C.	392
No. 2 C.W.	388
No. 3 C.W.	359

PRINCE-ALBERT

BLE—	
No. 1 nord	202
No. 2 nord	199
No. 3 nord	191
No. 4 nord	187
No. 5 nord	174
AVOINE	65c
ORGE	70c à 75c
Foin la tonne	$10.00 à $12.00
MOULEE, 100 livres	$2.25
SON, 100 livres	$2.25
BEURRE, la livre	45c
ŒUFS, la douz.	40c
POMMES DE TERRE	75c à $1.25
CAROTTES, le minot	$1.10
NAVETS, le minot	$1.25
POULET, la livre	35c
PORC, la livre	20c
MOUTON, la livre	24c
BOEUF, la livre	16c

Merci à nos Abonnés

Un grand nombre de fidèles abonnés ont répondu généreusement à notre appel. Beaucoup d'entre eux ont payé et les arrérages et plusieurs années à l'avance. A ceux-là nous disons un cordial merci.

Cependant il reste encore quelques retardataires auxquels nous adressons un dernier et pressant appel. Nous les prions instamment de payer immédiatement leur abonnement dû.

Il ne faut pas oublier que à partir du 1er juin le tarif sera haussé. L'on peut encore profiter de l'avantage offert de payer plusieurs années à l'avance à $1.50 seulement.

N'attendons pas au lendemain car il ne reste plus que quelques jours.

L'ADMINISTRATION

PRINCE-ALBERT

Gervais est trouvé coupable

Le procès de Gervais s'est déroulé la semaine dernière à la cour de Prince-Albert. Gervais était accusé d'avoir été l'instigateur du meurtre de James McKay à Steep Creek le 15 novembre 1918. Les témoignages rendus par Carmel et St Germain qui ont raconté en détail comment ils avaient commis le crime, ont démontré qu'ils étaient sous la complète influence de Gervais, et ce dernier a été trouvé coupable par le jury qui a rendu son verdict samedi soir. La sentence sera prononcée plus tard. La cour avait assigné à l'avocat Mathieson le soin de la défense.

Le procès de Carmel et St-Germain

Le procès des deux jeunes meurtriers a commencé aussitôt après celui de Gervais. Me A. E. Philion, est l'avocat de la défense. Le fait du meurtre de James McKay et du caporal Horsley a été franchement admis et raconté par les deux accusés. Tout le problème, extrêmement difficile, est de savoir s'ils sont responsables et à quel point. Il est admis que Gervais, le soi-disant docteur, pratiquait sur eux l'hypnotisme et les tenait sous son contrôle. Ces deux jeunes gens ont agi d'une façon tout à fait singulière. C'est un des cas les plus extraordinaires qui se soit encore présentés en cour criminelle.

Me Philion a très habilement conduit l'interrogatoire, et l'avocat de la couronne, M. McKenzie a non moins habilement conduit le contre interrogatoire. Il est possible que l'audition des témoins et le plaidoyer des deux avocats se terminent aujourd'hui, laissant au jury la tâche de rendre le verdict. Carmel et St-Germain plaident non-coupables.

Le C.P.R. doit venir à Prince-Albert

Le vice-président du C.P.R., M. Coleman a assuré à un citoyen de Melfort que le C.P.R. doit construire, dès cette année, un embranchement à Prince-Albert. La ligne s'étendrait de Lanigan à Melfort, et de là à 12 milles au nord de Melfort, d'où un embranchement à l'ouest se rendrait à Prince-Albert. La nouvelle ligne se prolongerait jusqu'à la région minière de Flin Flon du district de Cumberland.

Saisie d'un dépôt de liqueur

La police provinciale a découvert dans un bois à cinq milles de Prince-Albert, un dépôt de liqueur d'une valeur de $8,000, comprenant 130 caisses et un alambic. Quatre individus du nom de Rioux, Cox, Moran et Moe ont été arrêtés, et auront à subir un procès. Rioux, autrefois de la Saskatchewan Hôtel, n'en est pas à sa première offense.

—Madame J. E. Morrier et son fils Roland sont partis pour un séjour de quelques mois à Montréal et Ottawa. Avant son départ, le choeur de chant de la cathédrale a présenté à Madame Morrier une jolie bourse en reconnaissance de son inlassable dévouement qui a tant contribué depuis quelques années, à rehausser l'éclat de nos offices religieux.

—M. l'abbé Perreault, curé d'Arborfield, était de passage à l'évêché, ces jours derniers. Il va rendre visite à ses vieux parents à St-Alban de Portneuf, P.Q.

Encombrement

Le manque d'espace nous a obligé à regret de supprimer cette semaine la page "En Famille" On se rendra facilement compte que nous avons été débordés par le grand événement du jour: le traité de paix, dont nos lecteurs trouveront un substantiel aperçu dans nos colonnes.

Nouvelles étrangères

— Le gouvernement belge a décidé de demander aux Alliés de lui faire un prêt immédiat de $500,000,000.

Le nouveau ministre de Belgique près le Saint-Siège, le comte d'Ursel, vient d'arriver à Rome.

Les journaux d'Alsace-Lorraine ont publié un appel du maire de Metz invitant tous les citoyens d'Alsace-Lorraine à signer une pétition pour demander à la France de se protéger elle-même économiquement, politiquement et militairement, en repoussant l'Allemagne au delà du Rhin. La pétition est adressée au président Poincaré, à M. Clemenceau, aux présidents de la Chambre des députés et du Sénat.

— Lorsque les troupes polonaises ont pris Vilna, elles ont arrêté et exécuté Adolf Joffe, l'ex-ambassadeur bolcheviste russe à Berlin, disent les journaux de Pologne.

Le palais et toutes les propriétés du roi Nicolas de Monténégro ont été confisqués au profit de la Serbie, selon une dépêche d'Innsbruck.

M. Julien de Narfon, journaliste, est mort à Paris.

Une tentative de révolte militaire à Lisbonne a été étouffée par le gouvernement. Plusieurs personnes ont été arrêtées et quelques-unes expulsées.

— L'auteur des déportations en Arménie, le cruel Ismaël Haki Bey a été arrêté par des officiers anglais. Il aura à répondre de la mort de milliers de chrétiens. Il agissait sous la direction du gouvernement des Jeunes Turcs, qui est une des branches de la Franc-maçonnerie.

Session spéciale du Congrès Américain

Le président Wilson a convoqué, par câble, une session spéciale du congrès américain, qui commencera le 19 mai.

MARCELIN, Sask.

Les Dames du Comité de l'Eglise de Marcelin remercient bien cordialement toutes les personnes présentes au Euchre de mercredi, le 7 mai, qui fut donné au profit de la nouvelle église. La soirée eut lieu dans le Marcelin Hotel offert gratis par les Messieurs Anetil. Un très joli programme de chant et de musique a été exécuté par Mme Bellon et son fils qui ont été fort applaudis. Mademoiselle A. Fendelet a très bien rendu une marche au piano et M. Viennons a très bien chanté une chanson toute patriotique. De beaux prix étaient à l'enjeu et ont été fort disputés. Le premier prix des dames, donné par Mme Dr Langlois, a été gagné par Mme J. L. Landry. Le 2ème prix, donné par Mlle Gauvreau, a été gagné par Mme Hervé Despins, secrétaire. Prix de consolation, donné par Mme Hervé Despins, gagné par Mme Victor Anetil.

Le premier prix des Messieurs, donné par M. l'abbé Myre et Mme Labrosse, présidente, a été gagné par M. Sanche. Le 2ème prix, donné par Mlle Gauvreau, gagné par M. A. Chevrier; prix de consolation, donné par Mme Oscar Bourgeault, fut gagné par M. P. Anetil. Tous se sont séparés à une heure avancée.

Le comité des Dames composé de Mme Labrosse, présidente, de Mme Oscar Bourgeault, 1ère vice-présidente, de Mme H. Charlebois, 2ème vice-présidente, de Mme M. Willick, trésorière et de Mme Hervé Despins, secrétaire, remercie bien cordialement tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette réunion et les invite à revenir bientôt avec leurs amis.

—Le 7 mai, M. Hendrick Despins faisait baptiser son 9ème enfant, une fille cette fois, les huit premiers étant des garçons: Marie-Claire-Isabelle.

Parrain et marraine, Dr et Mme Léo Langlois.

Le 8 mai un petit garçon chez M. Ulric Brousseau, Joseph-Trefflé-Olivier. Parrain et marraine, M. et Mme Hor. Bonin.

ST-VICTOR, Sask.

Jeudi, le 1er mai, a été célébré solennellement le mariage de Aldaige Vaudrin et de Imelda Sylvestre de cette paroisse. M. l'abbé C. Rondeau a prononcé une allocution, puis il a officié à la grande messe au cours de laquelle des cantiques de circonstances ont été entendus.

M. Vaudrin est un soldat de retour du front. Il a été blessé en France l'an dernier et il suit actuellement des cours à la Vocational School" de Saskatoon. Nos meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux époux.

M. Télesphore Sylvestre et Mlle Laurette Beauregard servaient de garçon et de demoiselle d'honneur aux nouveaux mariés.

—La Convention des commissaires d'écoles tenue en février dernier porte des fruits. L'une des résolutions de cette Convention se lisait comme suit: "Il serait désirable que les commissaires d'écoles visitent leurs écoles au moins une fois par mois". Pour répondre à ce désir les commissaires d'écoles de la paroisse accompagnés de M. le curé sont allés, mercredi, le 30 avril, rendre visite à l'école et faire subir aux enfants un examen sur les matières enseignées durant le mois. Après cet examen des prix ont été décernés aux élèves les plus méritants. Voici les noms de ceux qui ont été à l'honneur:

3ème grade

1er prix: Albert Delorme. 2ème prix: Laurence Dupuis.

2ème grade

1er prix: Arthur Thibault. 2ème prix Béatrix Belisle.

1er grade

1er prix: Roland Ducharme. 2ème prix Léo Delorme. Accessit: R. Dupuis et G. Thibault.

Après la remise des récompenses, M. le curé a félicité institutrice et élèves du travail accompli, puis il les a exhortés à marcher de l'avant. L'assistance n'a pas été peu pour assurer le succès du mois, puisqu'elle a atteint le chiffre respectable de 96 pour 100 dans le mois entier pour les enfants de 7 à 14 ans. Ceci est à l'honneur des parents et des enfants qui comprennent le bienfait de l'instruction et à celui de l'institutrice qui sait faire aimer l'école aux enfants.

Nous comptons en juin ou juillet prochain avoir une "Journée des écoles" au cours de laquelle il y aura solennelle distribution des prix. Outre les prix offerts par MM. les commissaires, il y a déjà un bon nombre de prix spéciaux offerts par des amis de l'éducation pour les principales matières, notamment le catéchisme, le français, l'anglais, l'arithmétique, l'assiduité, etc.

Ce sera l'objet d'une belle fête de paroisse.

M. Césara Rondeau, autrefois de Kantenville a acheté la terre de M. O. Chrétien, à proximité du village. Il nous fait aussi plaisir d'apprendre que M. H. Thielens s'est porté acquéreur du magasin de M. O. Dupuis. Nos voeux de succès en affaires.

— MM. Ed. Chs. Tessier et Josaphat Coutu ont le plaisir d'anoncer à leurs amis l'arrivée chacun d'un gros garçon.

PETITES ANNONCES

Vingt-cinq mots ou moins, 25 sous. Un sou par mot supplémentaire. Quatre insertions pour le prix de trois. La copie devra être écrite très lisiblement et être accompagnée du prix de l'annonce.

A VENRE.—Pour cause de santé M. Brunelle vendrait sa boutique de forge, parfaitement outillée, ou engagerait forgeron compétent. Pour informations s'adresser à Z. Brunelle, Boite 103, Willow Bunch, Sask. 7—10 p.

PATATES A VENDRE 90 cents le minot: livraison à Osgoode Siding, par le local des Grain Growers Ass., de Zénon Park. S'adresser à Théodore Lalonde, Zénon Park, Sask. 7—10 p.

A VENDRE—Une boucherie dans un des meilleurs centres de langue française. S'adresser à: G. L. ORBAN, Howell, Sask. 8-11 p.

TERRE A VENDRE—150 acres de terre dont 40 en culture et 65 en pâturage. A un mille de l'école, 4 milles de l'église, et 9 milles du chemin de fer et de la crèmerie. Bâtisses en bon ordre et un puits avec très bonne eau. Conditions: $2,000 comptant et $1,000 payable en 4 ou 5 ans, sans intérêts. S'adresser à Arthur Ménard, Beauchamp, Sask. 8-10p.

ON DEMANDE un homme pour l'entretien des fournaises, de la cour et du jardin. S'adresser à l'Hôpital Notre-Dame, North-Battleford, Sask. 8-11p.

A VENDRE. Un tracteur Mogul 15x30, un séparateur Sawyer Massey, presque neuf, 32x56, et cinq charrues. Le tout en excellente condition. Très bon marché pour quelqu'un prêt à acheter. S'adresser à R. Denis ou à V. Pinet, Vonda, Sask. 9—14

CHEVAL REPRODUCTEUR. —Percheron, pur sang, élevé en France par Gohory, enregistré à Nogent le Rotron, France, No. d'ordre 77688. Pesanteur 1750 livres. Avis aux gens de Marcelin, Blaine Lake et Leask que ce cheval fameux par son endurance à la guerre, sera sur la ferme de M. Hormisdas Bonin, près de Marcelin, les samedi, dimanche et lundi. Pour autres informations et conditions, s'adresser à Hormidas BONIN, Prop., Marcelin, Sask. 9—10 p.

ON DEMANDE 100 hommes pour le flottage des billots (drive) et la scierie à Big River. Bon salaire, bonne pension, voyage avancé. S'adresser à l'Agence Saskatchewan, 69, rue de la Rivière, Prince-Albert, bureau d'engagement de la compagnie: H. J. Weinrich, gérant.